

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6304 Mardi 02 Mars 2021 <u>www.cmf.tn</u> 26^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH LEASING 3-4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV CROISSANCE 5

SICAV RENDEMENT 6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS CFE 2021-1 7-10

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING ET FACTORING TLF 2021-1 11-16

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (mise à jour en date du 06/01/2021)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL AT-TAKAFULIA

ANNEXE IV

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

- SICAV CROISSANCE
- SICAV RENDEMENT
- ATTIJARI FCP CEA

COMMUNIQUÉ DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

2021 - AC - 002

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH LEASING

Siège social : Avenue Zohra Faiza – Centre Urbain Nord - Tunis 1082

Avis d'Appel à Candidature

pour le poste d'Administrateur Indépendant

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Etablissements de Crédit, la BH LEASING lance un appel à candidatures pour la désignation d'un administrateur indépendant au sein de son conseil d'administration.

L'administrateur désigné aura pour mission, en plus de sa participation active aux délibérations du Conseil, d'assurer la présidence du Comité des risques.

Conditions de participation :

Les candidats éligibles au poste de membre du Conseil d'Administration doivent obligatoirement :

- Etre une personne physique.
- Avoir la nationalité tunisienne
- Remplir <u>les conditions énumérées</u> dans la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit (Article 13).
- Avoir <u>des diplômes universitaires (maîtrise ou équivalent)</u> dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ou en audit.
- Jouir d'une <u>expérience professionnelle d'au moins 10 ans</u> dans le secteur financier et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne.
- Ne pas être à la fois membre du Conseil d'Administration ou salarié d'un autre établissement de crédit.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de BH LEASING
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil,
- Le curriculum vitae du candidat.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie, signée et légalisée

- Une copie conforme des diplômes obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle significative dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des risques.
- Un bulletin N°3 de date récente ne dépassant pas les trois mois.

Remise des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature doit parvenir à BH LEASING par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante : BH LEASING – Rue Zohra Faiza-IMMEUBLE BH ASSURANCE - CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE et ce, au plus tard le 10/03/2021 à 17h00.

Le cachet du bureau d'ordre Central de BH LEASING faisant foi.

Les candidatures doivent être adressées au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration BH LEASING et l'enveloppe doit porter la mention :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'administrateur indépendant au Conseil d'Administration de BH Leasing »

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 29 septembre 1994 Siège Social : 2, rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de la société **SICAV CROISSANCE** sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 18 mars 2021 à 9 heures**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des opérations y mentionnées ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats ;
- Quitus aux administrateurs;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur.

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus, l'assemblée générale se tiendra à distance par le biais de moyens de communication audiovisuelle garantissant la diffusion en direct de la réunion. Les actionnaires seront informés des modalités de la tenue de l'assemblée par lettre individuelle.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992 Siège Social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

Les actionnaires de la société **SICAV RENDEMENT** sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **jeudi 18 mars 2021 à 10 heures**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des opérations y mentionnées,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Nomination d'un administrateur.

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus, l'assemblée générale se tiendra à distance par le biais de moyens de communication audiovisuelle garantissant la diffusion en direct de la réunion. Les actionnaires seront informés des modalités de la tenue de l'assemblée par lettre individuelle.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Centre Financier aux Entrepreneurs-Tunisie S.A.



Société Anonyme au capital de 16 475 000 dinars divisé en 1 647 500 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées

Siège social: 33 Rue d'Italie, 1000, Tunis, Tunisie B.P. 644-1049 Tunis Hached, Tunisie

Identifiant unique: 1383996P

Tel: (+216) 70 100 780 / Fax: (+216) 70 100 781

E-mail : administration@cfe.com.tn **Objet social** : la société a pour objet exclusif :

- l'octroi de microcrédits ;
- l'exécution de toutes opérations liées à l'octroi de microcrédits incluant l'encadrement des initiatives de la clientèle, la formation et l'accompagnement de la clientèle.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« CFE 2021-1 »

DE 15 000 000 DINARS

PRIX D'EMISSION: 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 24/09/2020 a autorisé l'émission par la société CFE d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine AGO et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir les formalités nécessaires pour réaliser l'émission en une ou plusieurs fois et en fixer les caractéristiques.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **24/02/2021** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 15 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités suivantes :

Durée	Taux d'intérêt fixe	Amortissement
5 ans	10,75%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « CFE 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 08/03/2021 aux guichets de l'AFC et de Tunisie Valeurs, intermédiaires en Bourse, et seront clôturés au plus tard le 26/03/2021. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 000 000 de Dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 26/03/2021, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. But de l'émission :

CFE a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « CFE 2021-1 »

La législation sous laquelle les titres sont créés: Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales: Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3: des obligations.

Nature des titres: Titres de créance

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives

Catégorie des titres : ordinaire

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par le Centre Financier aux Entrepreneurs « CFE ».

3.2. Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance des titres en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 26/03/2021, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au 26/03/2021, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3.4. Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt :

Taux fixe de 10,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

3.6. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 26/03/2026.

3.7. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

3.8. Paiement:

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le 26 mars de chaque année.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 26/03/2022.

Le paiement des intérêts et le remboursement total du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 10,75% l'an.

3.10. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

3.11. Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire est de 3 ans.

3.12. Duration (souscription à taux fixe) :

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 2,639 années.

3.13. Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.14. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.15. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.16. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Centre Financier aux Entrepreneurs « CFE ».

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations y afférente.

La tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « CFE 2021-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, Intermédiaire en Bourse.

3.17. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.18. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2021-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **26/06/2020** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **14/12/2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2021-1 » d'un montant de 25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 9,70% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2021-1 » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le 02/03/2021 et clôturées sans préavis au plus tard le 15/04/2021. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 15/04/2021, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 15/04/2021, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 30/04/2021 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 02/03/2021 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2021 des mises en force qui s'élèvent à 330 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 40 millions de dinars par des emprunts obligataires, 91,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « TLF 2021-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- *Modalités et délais de délivrance des titres :* Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- Législation sous laquelle les titres sont créés: Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales: Livre 4 Titre premier Sous titre 5 Chapitre 3: des obligations.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/04/2021, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 15/04/2021 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt:

Les obligations «TLF 2021-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- ✓ <u>Taux variable sur 5 ans</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.
- ✓ <u>Taux fixe sur 5 ans</u>: Taux annuel brut de 9,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15/04/2026.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/04/2022.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 9,70% l'an.

• Marge actuarielle (souscription à taux variable):

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,722% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,472%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «TLF 2021-1» sont émises sur une durée de 5 ans.

• Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

• Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,669 années.

Garantie:

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du 25 août 2020, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de BBB (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de F3 (tun).

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2021-1 » en date du 12/02/2021.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2021-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « TLF 2021-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TLF 2021-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « TLF 2021-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « TLF 2021-1 » visée par le CMF en date du 15/02/2021 sous le numéro 21-1051, du document de référence «TLF 2020» enregistré par le CMF en date du 19/10/2020 sous le N° 20-005. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2021.

2021- AS -0128

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003 Tél : (216) 71 947 062

Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn email : cmf@cmf.tn Le Président du CMF *M. Salah ESSAYEL*

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou	verture	VL au	31/12/2020	VL antérieure	Dernière V
		OPCVM DE CAI						
1 TUNISIE SI	DICAN.	SICAV OBLIGATAIRES		HON		400.004	200 520	200.5
	TRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT	20/07/92 16/04/07			198,834 135,663	200,539 136,791	200,5 136,8
	INANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99			113,878	136,791	136,8
	EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17			121,243	122,353	122,3
	RALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01			118,816	119,838	119,8
	SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18			116,618	117,933	117,9
7 FINA O SIC		FINACORP	11/02/08			114,359	115,197	115,2
8 SICAV AM	IEN	AMEN INVEST	01/10/92			46,744	46,981	46,9
9 SICAV BH	CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94			33,122	33,396	33,4
10 POSTE OB	BLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09			112,226	113,174	113,
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA	LISATION - VL Q	UOTIDIENN	E			
11 FCP SALA	METT CAP	AFC	02/01/07			17,534	17,669	17,
12 MCP SAFE	E FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			126,004	126,740	126,
13 CGF PREM	MIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08			1,178	1,181	1,
14 FCP WAFA	A OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17			118,928	120,025	120,
15 UGFS BON	NDS FUND	UGFS-NA	10/07/15			11,622	11,698	11,
16 FCP BNA C	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07			166,484	167,966	167,
17 FCP SALAN		AFC	02/01/07			11,578	11,663	11,
	RT EQUILIBRE OBLIGATAIRE *	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15			94,477	95,466	95,
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITAL		EBDOMADAI	RE	,		
19 FCP MAGE	HREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06			1,846	1,862	1,
i or miror		SICAV MIXTES DE		V		1,010	1,000	-,
20 SICAV PLU	US	TUNISIE VALEURS	17/05/93			63,361	63,780	63,
21 SICAV PRO		BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94			132,558	132,261	132,
22 SICAV OPE		BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01			105,737	103,053	103,
	LIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20			105,648	106,516	106,
25 AMEN ALL	EIAIVCE SICAV	FCP MIXTES DE CAPITALIS.		TIDIENNE		100,040	100,010	100,
24 FCP AXIS	ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			135,529	134,014	133,
25 FCP AXIS I	PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			519,152	515,001	514,
	ULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08			135,683	134,479	134,
27 FCP MAXU	ULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08			En liquidation	En liquidation	En liquidation
28 FCP MAXU	ULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08			En liquidation	En liquidation	En liquidation
	ULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09			En liquidation	En liquidation	En liquidation
30 FCP INDIC	CE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09			En liquidation	En liquidation	En liquidation
31 FCP KOUN	NOUZ	TSI	28/07/08			168,397	163,488	162,
32 FCP VALE	EURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10			95,444	95,828	95,
33 FCP VALE	EURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11			125,190		124,
34 MCP CEA I	FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			160,682	158,116	157,
35 MCP EQUI	ITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			143,868	142,262	141,
36 FCP VALE	EURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07			22,000	21,527	21,
37 STB EVOL	LUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16			91,681	91,317	91,
		FCP MIXTES DE CAPITALISA		OMADAIRE				
38 FCP AXIS (CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04			2147,555	2151,396	2152,
39 FCP OPTIN		BNA CAPITAUX	24/10/08			125,405	122,625	122,
40 FCP CEA M		MAXULA BOURSE	04/05/09			211,191	208,819	208,
-	FCP VALEURS CEA****	TUNISIE VALEURS	16/03/09			17,599		en dissolu
42 FCP MAGH	HREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06			2,820	2,798	2,
_	HREBIA MODERE	UFI	23/01/06			2,535	2,527	2
44 UGFS ISLA		UGFS-NA	11/12/14			67,913	66,946	66
	HREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			1,226	1,233	1,
	ETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,276	-	1,
_	ETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15			1,203	1,210	1,
-	ETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15			1,178		1
_	RIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15			112,701	111,958	112,
-	AH PRUDENCE FCP *****	CGF	25/02/08			133,188		en dissolu
51 FCP MOUA		AFC	17/04/17			1142,671	1136,449	1134
_	ONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17			12,972	12,763	12
SOFTER BIAT-	-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT SICAV ACTIONS DE	06/11/17)N		9,852	9,644	9,
54 UBCI-UNIV	VERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	**		86,094	84,020	84,
	OTTO DECIET	OPCVM DE DI					U +, U = U	
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier d Date de paiement	ividende Montant	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière V
		SICAV OBLI						
		AFC	01/11/00			109,386		11
_					5 020		404 005	101
-	EMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20		100,933	101,635	
56 AMEN PRE 57 AMEN TRE	EMIÈRE SICAV ESOR SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	108,550	108
56 AMEN PRE 57 AMEN TRE 58 ATTIJARI	EMIÈRE SICAV ESOR SICAV OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	10/05/06 01/11/00	29/05/20 18/05/20	3,949 5,498	107,696 104,918	108,550 105,850	108 105
56 AMEN PRE 57 AMEN TRE 58 ATTIJARI (59 TUNISO-EN	EMIÈRE SICAV ESOR SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949 5,498 6,557	107,696	108,550 105,850	108 105 108 110

62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,087	104,099
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,477	103,478
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,119	108,006	108,021
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	110,257	110,271
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	106,686	106,699
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	105,493	105,504
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	105,040	105,880	105,894
-	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,163	105,175
-	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,141	105,143
-	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	107,475	107,494
-	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	105,389	105,404
-	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	104,923	104,935
-		TUNISIE VALEURS		29/05/20	4,191	-		
-	SICAV ENTREPRISE		01/08/05			107,259	108,021	108,033
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE FCP OBLIGATAIRES	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	103,880	103,890
7.0	ECD AVICAAA				2 790	400 400	400.004	400.045
	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,001	109,015
-	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	106,824	106,846
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,219	108,240
		FCP OBLIGATAIRE -	VL HEBDOMADA	IRE				
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	113,298	113,387
		SICAV M						
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	61,992	62,002
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	90,297	90,276
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,328	18,264	18,259
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	279,682	278,473	278,590
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2195,748	2190,547
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	72,972	72,839
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,699	56,633
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,064	106,103
		FCP MIXTES - VL	QUOTIDIENNE					
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,549	11,561
-	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	13,691	13,672
-	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,173	15,209
-	ATTIJARI FCF DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,476	13,499
-	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	148,099	148,222
-	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,066	9,065
-	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	99,731	99,891
-	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	73,467	73,065
-		TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	73,467	72,521
-	FCP AFEK CEA			29/05/20		-	100,229	100,271
	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12		3,901	99,851		
-	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	86,387	86,388
-	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17			10,141	9,995	9,982
-	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	94,493	94,780
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	137,309	137,100
100	ECD AMEN CEA	FCP MIXTES - VL I			1 225	00.405	00.000	00.015
_	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	96,908	96,815
-	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	116,721	116,695
-	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	116,390	116,045
-	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	190,236	191,176
-	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	175,579	175,963
-	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	166,783	167,687
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	22,799	22,924
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	137,953	138,290
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,913	157,134
111	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5329,558	5300,787
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5424,052	5413,806
-	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	85,605	85,742
-	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4501,427	4464,638
-	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,203	10,205
-	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	165,623	166,043
-	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/03/20				
118	FCI DIAI-EQUITY PERFURMANUE	FCP ACTIONS - VI		ZU/U4/ZU	493,48/	10549,752	10357,302	10320,160
110	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	126,174	126,002
117	TO INTOVATION	OLD LIMMINGE	20/01/13	49/03/20	4,/02	131,341	120,1/4	120.004

^{*} Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

^{**} FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

^{***} FCP en liquidation anticipée

**** FCP en dissolution anticipée suite au rachat
de la totalité des parts

^{*****} FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la «Société Tunisienne d'Equipement -STEQ-», l'ouverture au public des fonds « FCPR AMENCAPITAL 4 », « FCPR SWING 2 », « FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 », « FCPR STB Growth Fund », « FCPR MOURAFIK », « FCPR INKADH » et « FONDS DE FONDS ANAVA », la liquidation du fonds d'amorçage « STARTUP FACTORY SEED FUND » et le retrait d'agrément du fonds d'amorçage « CDC AMORÇAGE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Marché Principal		
Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	lmmeuble Amir El Bouhaira, Appt.№1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

	Donald La Franka Zama la duski ilia Dan Amara DD Niez	
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	
35. One Tech Holding		70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charquia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix) 59. Société NEW BODY LINE	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE- Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	71 432 599
59.Societé NEW BODY LINE	Avenue Ali balhaouane -5199 Manula –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
	,	

	Due de controlle 71 Obramica III DD 040	1
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
07. Godiete Tunisienne d'Entreprises de Telecommunications GOTETEE	1000 101413-	71713100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	lmmeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR" Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
"COTUNACĚ"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

	1	
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk 4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Caciótó da Dávalannament Fagnamique da Kagagrina "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200	77 470 600
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" 47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de	KASSERINE-	77 478 680
Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire	75 642 628
"SODINO SICAR"	de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah- 5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	-3000 31 AX-	

		1
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 692 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	74 682 400 71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
72	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
79	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
84	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

85	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
86	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
88	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
89	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
90	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
94	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
95	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

		00110171107	0.4 DIT	UNITED GULF FINANCIAL	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SERVICES – NORTH	2ème étage- Les Berges du Lac-
				AFRICA- UGFS NA	1053 Tunis
				UNITED GULF FINANCIAL	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	SERVICES – NORTH	2ème étage- Les Berges du Lac-
				AFRICA- UGFS NA	1053 Tunis
110	UNION FINANCIERE ALYSSA	ODLIGATAIDE	DIOTOIDUTION	LIDOLDOL	74, Avenue Habib Bourguiba-
116	SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	1000 Tunis
	UNION FINANCIERE HANNIBAL				74, Avenue Habib Bourguiba-
117	SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	1000 Tunis
	SICAV				
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-
110	SICAV	OBLIGATAINE	CAFITALISATION	OBCIBOOKSE	1000 Tunis
				SOCIETE DU CONSEIL ET	10 bis, Avenue Mohamed V-
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	DE L'INTERMEDIATION	Immeuble BTK-1001 Tunis
				FINANCIERE -SCIF -	

- (1) (FCP en liquidation anticipée
 (2) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
 (3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE							
		Gestionnaire	Adresse					
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis					
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

		T	1
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène 10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville,
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners UNITED GULF FINANCIAL SERVICES –	1002 Tunis Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les
23	FCPR Tunisian Development Fund II	North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du
24	FCPR PHENICIA FUND FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac
25	RÉGIONAL	CDC Gestion	Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis 5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN
	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL UNITED GULF FINANCIAL SERVICES –	BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les
27	FCPR IntilaQ For Growth FCPR IntilaQ For Excellence	North Africa UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

La Tunisienne des Assurances Takaful « AT-Takafulia »

15, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

La société La Tunisenne des Assurances Takaful « AT-Takafulia », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Chiheb Ghanmi et Mr Mounir Graja.

ANNEXE N°1

Bilan Combiné au 31 Décembre 2019

(Actifs)

			Exercice 2019		Exercice 2018			
RUBRIQUE	Note	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	
Actifs								
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	960 477	960 477	-	1 054 104	1 054 104	
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			960 477	960 477		1 054 104	1 054 104	
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	250 772	250 772		335 498	335 498	
AC21 Installations techniques et machines			220 347	220 347		306 934	306 934	
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			30 425	30 425		28 564	28 564	
AC3 Placements	III-3	23 078 941	2 104 729	25 183 670	14 469 631	7 196 148	21 665 780	
AC31 Terrains et constructions		3 840 288	591 728	4 432 016	534 416	165 584	700 000	
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	-	-	-	-	-	
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		3 840 288	591 728	4 432 016	534 416	165 584	700 000	
AC33 Autres placements financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans		19 238 653	1 513 002	20 751 654	13 935 215	7 030 564	20 965 780	
des FCP islamiques		19 238 653	1 412 821	20 651 474	13 935 215	6 943 296	20 878 511	
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés AC333 Autres prêts		-	- 66 149	- 66 149	-	- 82 780	- 82 780	
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et		_	_	_	_	_	_	
financiers islamiques AC335 Autres placements conformes aux normes		_	34 031	34 031	-	4 489	4 489	
sharaïques AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	4 244 846	_	4 244 846	3 590 857	_	3 590 857	
ACS Fair des reassureurs dans les provisions techniques	4	7 2 7 7 0 7 0	_	4244040	3 330 837		3 330 837	
AC51 Provision pour primes non acquises		1 359 720		1 359 720	1 156 272		1 156 272	
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 187 784		1 187 784	192 785		192 785	
AC53 Provision pour sinistres (takaful familial)				-			-	
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		1 697 342		1 697 342	2 241 800		2 241 800	
AC6 Créances	III-5	10 687 089	1 333 899	12 020 988	10 794 761	665 315	11 460 076	
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		10 687 089		10 687 089	10 794 761	-	10 794 761	
AC611 Primes acquises et non émises		327 646		327 646	271 168		271 168	
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance		7.070.254		7.070.254	0.046.400		0.046.400	
takaful directe AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise		7 970 254 2 389 189		7 970 254 2 389 189	8 946 188 1 577 405		8 946 188 1 577 405	
d'assurance AC62 Créances nées d'opérations de rétakaful								
AC63 Autres créances			1 333 899	1 333 899		665 315	665 315	
AC631 Personnel			-	-		-	-	
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			1 315 951	1 315 951		665 315	665 315	
AC633 Débiteurs divers			17 948	17 948			-	
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	26 030 666	7 855 716	33 886 382	7 353 451	13 770 665	21 124 117	
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	4 930 159	3 013 065	7 943 223	3 518 931	135 617	3 654 548	
AC72 Charges reportées		5 238 048	3 822	5 241 869	3 834 520	7 643	3 842 163	
AC722 Autres charges à reportés	III-8	2 669 375	3 822	2 673 197	1 748 804	7 643	1 756 447	
AC722 Autres charges à repartir AC73 Comptes de régularisation Actif		2 568 672 - 24 352 152	4 838 829	2 568 672 20 701 290	2 085 716	13 627 406	2 085 716 13 627 406	
AC731 Loyers acquis non échus		953 324	7 030 023	953 324	•	175 147	175 147	
AC732 Estimations de rétakaful - acceptation		-		-		3 089	3 089	
AC733 Autres comptes de régularisation		14 909 137	4 838 829	19 747 966		13 449 170	13 449 170	
Total de l'actif		64 041 542	12 505 593	76 547 136	36 208 701	23 021 730	59 230 431	

Bilan Combiné au 31 Décembre 2019

(actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

			Exercice 2019			Exercice 2018	
RUBRIQUE	Note	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficits du fonds des adhérents des exercices							
antérieurs reportés		-3 513 062		-3 513 062	-4 200 974		-4 200 974
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents AN3 Qardh Hassen non remboursé		1 190 860		1 190 860			-
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		-1 297 370		-1 297 370	591 064		591 064
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	-3 619 572	-	-3 619 572	-3 609 910	-	-3 609 910
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000
CP1-a - Capital souscrit		-	10 000 000	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000
CP1-b - Capital non libéré				-			-
CP5 Résultat reporté CP6 Résultat de l'exercice			164 241 334 356	164 241 334 356		508 941 -344 700	508 941 -344 700
Total capitaux propres	III-10	_	10 498 597	10 498 597	-	10 164 241	10 164 241
	==						
Total actifs nets et capitaux propres		-3 619 572	10 498 597	6 879 025	-3 609 910	10 164 241	6 554 331
Passifs				-			-
PA2 Provisions pour autres risques et charges		_	_	_	39 788	-	39 788
PA22 Provisions pour impôts				-	39 788		39 788
DA2 Provisions tachniques brutes	III-11	42 062 206		42 062 206	31 864 145		21 064 145
PA3 Provisions techniques brutes PA31 Provision pour primes non acquises	111-11	10 547 918	-	10 547 918	8 506 105	-	31 864 145 8 506 105
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		8 046 999		8 046 999	6 160 887		6 160 887
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		63 490		63 490	8 209		8 209
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		23 100 754		23 100 754	17 102 571		17 102 571
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		61 047 40 069		61 047 40 069	11 680 3 950		11 680 3 950
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		201 929		201 929	70 743		70 743
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires	III-12	2 949 765		2 949 765	3 257 453		3 257 453
PA6 Autres dettes	III-13	1 036 174	2 006 996	3 043 170	676 767	2 548 692	3 225 458
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		233 005		233 005	171 055		171 055
PA62 Dettes nées d'opérations de rétakaful		802 447		802 447	504 989		504 989
PA63 Autres dettes		723	2 006 996	2 007 719	723	2 548 692	2 549 415
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		723	-	723	723	-	723
PA632 Personnel PA633 Etat, organismes de sécurité sociale,		-	215 516	215 516	-	542 320	542 320
collectivités publiques		-	1 024 604	1 024 604	-	720 223	720 223
PA634 Créditeurs divers		-	766 876	766 876	-	1 286 148	1 286 148
PA7 Autres passifs	III-14	21 612 969	-	21 612 969	3 980 458	10 308 798	14 289 256
PA71 Comptes de régularisation Passif PA712 Autres comptes de régularisation Passif		21 612 969 21 612 969	-	21 612 969 21 612 969	3 980 458 3 980 458	10 308 798 10 308 798	14 289 256 14 289 256
• -			2 006 006				
Total du passif		67 661 114	2 006 996	69 668 110	39 818 611	12 857 489	52 676 100

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2019	Cessions et / ou rétrocessions 2019	Opération nettes 2019	Opération nettes 2018
PRF1 Primes		2 025 260	340 503	-	2 644 500
PRF11 Primes émises et acceptées PRF2 Produits de placements	V-1	2 825 268	- 248 592	2 576 676	2 611 598
PRF21 Revenus des placements PRF22 Produits des autres placements	V-2	407 780		407 780 -	386 013
Sous total 1		3 233 048	- 248 592	2 984 456	2 997 610
PRF23 Reprise de corrections de valeur sur placements PRF24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change Sous total 2		-	-	- - -	-
PRF3 Plus-values non réalisées sur placements PRF4 Autres produits techniques CHF1 Charge de sinistres				- - -	
CHF11 Montants payés CHF12 Variation de la provision pour sinistres		- 73 461 - 116 379		- 73 461 - 116 379	- 108 003 - 8 209
Sous total 3	V-3	- 189 840	-	- 189 840	- 116 212
CHF2 Variation des autres provisions techniques CHF21 Provision d'assurance takaful familial CHF22 Autres provisions techniques CHF23 Provision sur contrats en unité de compte		- 1 935 478 - 36 119	24 811	- 1 910 667 - 36 119	- 1 927 760 31 987
Sous total 4	V-4	- 1 971 598	24 811	- 1 946 787	- 1 895 773
CHF3 Frais d'exploitation CHF31 Frais d'acquisition CHF32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents CHF34 commissions reçues des réassureurs rétakaful Sous total 5		- 416 443 70 106 - 81 834 - 428 171	84 075 84 075	- 416 443 70 106 - 81 834 84 075 - 344 096	- 525 219 80 261 - 125 275 36 031 - 534 202
CHF4 Charges de gestion de placements CHF41 Charges de gestion des placements CHF411 Commissions Moudharaba CHF412 Autres charges de gestion de placements CHF42 Correction de valeur sur placements CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements CHF5 Autres charges techniques		- 106 871 - 102 904 - 3 967	-	- 106 871 - 102 904 - 3 967 - 79 341	- 108 012 - 96 503 - 11 509
Sous total 6		- 186 212	-	- 186 212	- 238 332
CHF6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage CHF7 Moins-values non réalisées sur placements CH8 Impôt sur le résultat				- - -	
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial		457 227	- 139 706	317 521	213 090
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		970 188		970 188	273 395
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Familial après modification comptable		1 427 415	- 139 706	1 287 709	486 485

Annexe N°4

Etat de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général

RUBRIQUE	Notes	Opérations brutes 2019	Cessions et / ou rétrocessions 2019	Opération nettes 2019	Opération nettes 2018
PRG1 Primes acquises PRG11 Primes émises et acceptées PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises PRG2 Produits de placements	IV-1	23 751 777 - 2 041 813	- 3 195 205 203 448	20 556 572 - 1 838 365	17 206 053 - 2 089 413
PRG21 Revenus des placements PRG22 Produits des autres placements	IV-2	1 096 202		1 096 202 -	334 354
Sous total 1		22 806 166	- 2 991 757	19 814 409	15 450 994
PRG3 Autres produits techniques PRG4 Plus-values non réalisées sur placements		39 788		39 788 -	-
CHG1 Charge de sinistres CHG11 Montants payés CHG12 Variation de la provision pour sinistres		- 8 461 292 - 6 780 398	853 197 - 544 458	- 7 608 096 - 7 324 856	- 5 656 308 - 4 180 402
CHG2 Variation des autres provisions techniques		- 131 186		- 131 186	- 6 580
Sous total 2	IV-3	- 15 333 088	308 739	- 15 024 349	- 9 843 290
CHG3 Frais d'exploitation CHG31 Frais d'acquisition CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	IV-4	- 5 515 136 - 5 317 909 850 466	765 077	- 4 750 059 - 5 317 909 850 466	- 3 603 569 - 3 026 657 501 641
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents CHG34 commissions reçues des réassureurs rétakaful		- 1 047 693	765 077	- 1 047 693 765 077	- 1 603 852 525 299
CHG4 Charges de gestion de placements CHG41 Charges de gestion des placements CHG411 Commissions Moudharaba CHG412 Autres charges de gestion de placements CHG5 Autres charges techniques	IV-5	- 321 581 - 321 581 - 268 284 - 53 297 - 1 015 789	-	- 321 581 - 321 581 - 268 284 - 53 297 - 1 015 789	- 230 935 - 230 935 - 83 588 - 147 347 - 1 668 621
Sous total 3		- 6 852 507	765 077	- 6 087 429	- 5 503 125
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général		620 571	- 1917942	- 1 297 370	104 579
CH9/PR5 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)				-	
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful et/ou Rétakaful Général après modification comptable		620 571	- 1917942	- 1 297 370	104 579

ANNEXE N°5.1 Etat de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful

RUBRIQUE	Notes	2019	2018
PR1 Commission Wakala	VI-1	5 958 525	5 289 120
PR2 Commission Moudharaba	VI-2	371 188	180 092
PR3 Produits des placements			
PR31 Revenus des placements	VI-3	99 520	-
PR32 Produits des autres placements Sous total 1a		6 429 233	5 469 211
Sous total Ia		0 429 233	3 403 211
PR33 Reprise de corrections de valeur sur placements			70 761
PR34 Profits provenant de la réalisation des placements		19 223	
Sous total 1		6 448 456	5 539 972
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements.			- 35 432
CH12 Correction de valeur sur placements		- 667 537	- 1 347 810
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements		667.537	4 202 244
Sous total 2	VI-4	- 667 537	- 1 383 241
CH2 Dotations aux provisions et réductions de valeur sur Qardh Hassan PR4 Reprise de provisions et récupérations de valeur sur Qardh Hassan			
Produit net sur activités de gestion des fonds Takaful		5 780 918	4 156 730
PR5 Autres produits d'exploitation CH3 Charges de personnel CH4 Charges générales d'exploitation		35 964 - 5 422 507	111 097 - 4 557 559
CH5 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations			
Résultat d'exploitation avant impôt		394 376	- 289 732
CH7 Impôt sur le résultat		- 59 720	- 49 668
Résultat d'exploitation après impôt		334 656	- 339 400
PR6 Gains extraordinaires CH8 Pertes extraordinaires		- 300	- 5 300
Résultat extraordinaire		- 300	- 5 300
Résultat net de l'exercice		334 356	- 344 700
CH9/PR7 Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		33.300	
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		334 356	- 344 700

ANNEXE N°6

Tableau des engagements donnés et reçus combiné

			Exercice 2019)	Exercice 2018		
RUBRIQUE	Note	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
HB1 Engagements reçus							
HB2 Engagements reçus HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus HB24 Autres engagements donnés		-	41 666	41 666 - - - 41 666	-	41 666	41 666 41 666
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			.2000	-		.2 000	-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				-			-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				-			-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers				-			-
Total des engagements Hors Bilan		-	41 666	41 666	-	41 666	41 666

ANNEXE N°7

Etat des flux de trésorerie Combiné

RUBRIQUE			Exercice 2019		Exercice 2018		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus Encaissements des primes reçues des adhérents Sommes versées pour paiement des sinistres Commissions versées aux intermédiaires Sommes versées aux fournisseurs et au personnel Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers Encaissements liés à la cession de placements financiers Taxes sur les assurances versées au Trésor		27 639 215 - 8 534 753 - 1 053 062 - 6 471 032 2 024 035 - 4 248 014	- 4 845 695 - 1 162 033 363 465	27 639 215 - 8 534 753 - 1 053 062 - 4 845 695 - 7 633 066 2 387 500 - 4 248 014	20 603 117 - 6 495 329 - 278 947 - 5 838 104 - 19 746 - 2 908 506	- 4 021 801 - 1 808 888 6 118	20 603 117 - 6 495 329 - 278 947 - 4 021 801 - 7 646 992 25 864 - 2 908 506
Produits financiers reçus Autres mouvements		- 7 945 161	770 322 7 948 161	770 322 3 000	- 5 756 998	404 907 5 731 710	404 907 - 25 288
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		1 411 227	3 074 220	4 485 447	- 655 021	312 046	- 342 975
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	69 180	69 180	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	- 179 019	- 179 019	-	- 116 729	- 116 729
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		-	- 109 839	- 109 839	-	- 116 729	- 116 729
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions Dividendes et autres distributions			- 86 933	- - 86 933		- 59 700	- - 59 700
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		-	- 86 933	- 86 933	-	- 59 700	- 59 700
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités							-
<u>Variation de trésorerie</u>		1 411 227	2 877 448	4 288 676	- 655 021	135 617	- 519 404
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>		3 518 931	135 617	3 654 548	4 173 952		4 173 952
Trésorerie de fin d'exercice		4 930 159	3 013 065	7 943 223	3 518 931	135 617	3 654 548

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété. Son Capital social s'élève au 31/12/2018 à 10.000.000 DT divisé en 2.000.000 actions de valeur nominale 5 DT chacune entièrement libérées.

La société a été créée à l'initiative de son Président-directeur général, M. Ali Hammami, après concertation avec M. Ahmed Mohamed SABBEGH, figure connue de l'assurance Takaful dans le monde et directeur général de la compagnie islamique jordanienne et des confrères de renom, à la tête de compagnies d'assurances traditionnelles.

L'Assemblée Générale Constitutive de la société a été tenue le 27 juin 2013, au siège de Tunis Re.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

B- Structure du capital au 31 Décembre 2019

Le capital social de la compagnie est toujours détenu à hauteur de 4% par des investisseurs privés et à 96% par des institutions financières (six entreprises d'assurances, dont l'une est jordanienne, une entreprise de réassurance et une banque tunisienne). La structure du captal se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	part
Assurances Salim	480 000	2 400 000	24,00%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	260 000	1 300 000	13,00%
Société d'Assurances Multirisques Ittihad (AMI Assurances)	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,00%
Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré)	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank (TSB)	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

C- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

Changement au niveau de la gouvernance :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2019a approuvé les nouveaux statuts d'At-Takafulia, élaborés conformément aux articles 216 et 221 du Code des Sociétés commerciales, ainsi que de la Circulaire N°1 du CGA du 13 juillet 2016 relative aux bonnes règles de la gouvernance des compagnies d'assurances.
- Nomination de Mme Dalila Bader au poste de Président du Conseil d'Administration
- Nomination de M. Mondher Khabchèche au poste de Directeur Général

Adoption des nouvelles normes comptables Takaful

Application des dispositions de l'arrêté du ministère des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Rétakaful :

- NCT43 : La présentation des états financiers des entreprises Takaful et/ou de Rétakaful
- NCT44 : Le contrôle interne et l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance Takaful et/ou de Rétakaful

D- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2019

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Présidente du Conseil: Mme Dalila Bader

Administrateurs:

- Assurances Salim, représentée par Mme Dalila BADER
- STAR, représentée par Mme Olfa KRIMI
- CTAMA, représentée par M. Lamjed BOUKHRISS
- AMI Assurances, représentée par M. Skander NAIJA
- MAE, représentée par M. Lassaad ZARROUK
- Tunis Ré, représentée par M. Mohamed Nadhim CHERIF
- TSB, représentée par Mme Najla BEN AYAED
- Compagnie islamique d'assurance (IIC Jordanie), représentée par M. Ahmed Mohamed SABBEGH
- M. Ahmed TRABELSI
- M. Radhouan ZOUARI

La Direction générale

Directeur Général: M. Mondher KHABCHECHE

E- Les organes de supervision et de contrôle

La structure des différents comités a été modifiée lors du conseil d'administration du 04 Janvier 2019, et se présentent ainsi :

Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est compose de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnes exercent leur mandat pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Président:

Cheikh Othman BATTIKH

Membres:

- M. Mounir TLILI
- M. Borhane ENNAFATI

Le Comité permanent d'audit

Président:

M. Lassaad Zarrouk, D.G MAE Assurances

Membres:

- M. Ahmed TRABELSI
- Mme. Najla BEN AYED, représentant Tunisian Saudi Bank (TSB)

Le Comité des placements

Président :

Mme Dalila Bader, Assurances Salim

Membres:

- M. Lamjed BOUKHRIS, Assurances CTAMA
- M. Mohamed Nadhim CHERIF, Tunis Ré
- Mme Olfa KRIMI, Assurances STAR
- M. Mondher KHABCHECHE, Assurances At-Takafulia

Le Comité des risques

Président :

M. Skander NAIJA, AMI Assurances

Membres:

- M. Mohamed Nadhim CHERIF, Tunis Ré
- M. Radhouan ZOUARI
- M. Mounir TLILI, membre du Comité de Supervision Charaique

Le Comité de rémunération et de nomination

Membres:

- Mme Dalila Bader, DG Assurances Salim
- M. Skander NAIJA, DG AMI Assurances
- Mme Olfa Krimi, représentant de Star Assurances

 La Direction Générale des Assurances At-Takafulia lorsqu'elle n'est pas concerné par l'objet des délibérations.

Le Comité stratégique :

Président:

Mme Dalila BADER,

Membres:

- Mme Olfa KRIMI,
- M. Skander Naija,
- M. Rafik MANSOURI,
- M. Mondher KHABCHECHE,

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2019, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du ministre des finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relatives aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

➤ Immeuble : 5%

ERP PROASSUR: 6,66%
 Logiciels techniques: 14,29%
 Autres logiciels: 33.33%

Agencements, Aménagements : 15%

Matériel informatique : 33.33%

Matériel et Mobilier de bureaux : 20%

➤ Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures);
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 10%, 40 %, 60% et 100 % pour les créances datant respectivement de (N), (N-1), (N-2) et (N-3 & antérieures).

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

E- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata-temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

Provision d'assurance Vie

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

F- Affectation des charges

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général.

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

G- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

H- Note sur la transition aux nouvelles normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful :

Les états financiers relatifs à l'exercice 2019 ont été élaborés selon les règles de présentation particulières prévue par la norme NCT 43 : La présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Une distinction claire a été établie entre les actifs nets des adhérents et les capitaux propres de l'entreprise Takaful. Le principe de séparation des fonds a été appliqué pour la présentation des éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et de flux de trésorerie. Il est à signaler également que les postes d'actif ont été présentés pour leur valeur nette d'amortissements et /ou de provision.

A l'exception des règles spécifiques définies par la NCT 43 et 44 concernant la prise en compte des commissions Wakala et Moudhraraba et la prise en compte des frais de gestion, les autres règles d'évaluation et de comptabilisation appliquées antérieurement ont été maintenues pour les actifs, passifs et capitaux propres, produits et charges et flux de trésorerie, conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux sociétés d'assurance et de réassurance et à défaut aux autres normes du système comptable des entreprises.

Les frais de gestion des fonds des adhérents ont été exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise d'assurance Takaful, à l'exception des frais suivants supportés par le fonds des adhérents : Les taxes relatives au chiffre d'affaires automobile, les honoraires des médecins contrôleurs (TD), les frais bancaires relatifs aux comptes des adhérents et les pénalités sur primes contentieuses.

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures.

Les informations comparées couvrant les périodes précédentes ont été retraitées conformément aux dispositions de NCT 43.

Les tableaux annexés aux états financiers ont été complétés par le tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents et le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance Takaful.

IL est à signaler que les états financiers de l'exercice 2018 ont été établis selon les Normes Comptables Tunisiennes relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et ont fait l'objet d'un rapport de commissariat aux comptes sans réserve selon le même référentiel.

III. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2019 un montant net de 960.477 Dinars contre 1.054.104 Dinars au 31/12/2018.

	31.12.2019			31.12.2018			
Désignation	Valeur Brute	Total	Valeur	Valeur Total		Valeur	
		Amortissement	Nette	Brute	Amortissement	Nette	
Logiciels	1 720 313	780 861	939 452	1 630 620	577 869	1 052 751	
Autres Immobilisations Incorp.	65 516	44 491	21 025	35 516	34 163	1 353	
Immobilisations Incorp. en cours	-	-	-	-	-	-	
Total	1 785 829	825 352	960 477	1 666 136	612 032	1 054 104	

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

	Valeur brute						
Désignation	A	Acquisition	Cessions	A			
	l'ouverture	ou constitution	ou reprises	la clôture			
Logiciels informatiques	1 630 620	89 693	-	1 720 313			
Autres immobilisations incorporelles	35 516	30 000	-	65 516			
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-			
Actifs incorporels	1 666 136	119 693	-	1 785 829			

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2019 un montant net de 250.772 Dinars contre 335.498 Dinars au 31/12/2018:

				_		
	31.12.2019					
Désignation	XI D	Total	Valeur	Valeur	Total	Valeur
	Valeur Brute	Amortissement	Nette	Brute	Amortissement	Nette
Agencement Aménagement	377 631	278 780	98 851	376 697	221 178	155 519
Matériel de transport	207 045	194 471	12 574	271 356	267 866	3 490
Matériel de bureau et informatique	335 849	267 790	68 059	301 074	197 511	103 563
Mobilier de bureau	210 258	179 833	30 425	195 136	163 882	31 254
Autres immobilisations corporels	5 393	6 196	-803	5 393	5 387	6
Dépôts et cautionnements	41 666	0	41 666	41 666	0	41 666
Total	1 177 841	927 069	250 772	1 191 322	855 824	335 498

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

	Valeur brute					
Désignation	A	Acquisition	Cessions	A		
	l'ouverture	ou constitution	ou reprises	la clôture		
Agencement Aménagement	376 697	934	0	377 631		
Matériel de transport	271 356	0	64 312	207 045		
Matériel de bureau et informatique	301 074	34 775	0	335 849		
Mobilier de bureau	195 136	15 122	0	210 258		
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393		
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666		
Actifs corporels	1 191 322	50 831	64 312	1 177 841		

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2019 un montant net de 25.183.670 Dinars contre un montant net de 21.665.780 Dinars au 31/12/2018 comme le détaille le tableau suivant :

	31.12.2019			31.12.2018			
Désignation	Valeur		Valeur	Valeur	Prov.	Valeur	
	Brute	Prov.	Nette	Brute		Nette	
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	4 432 016		4 432 016	700 000	31 727	668 273	
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	22 693 426	2 041 952	20 651 474	22 252 926	1 342 688	20 910 238	
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0	
Autres placements	34 031	0	34 031	4 489	0	4 489	
Autres prêts	66 149	0	66 149	82 780	0	82 780	
Total	27 225 623	2 041 952	25 183 670	23 040 195	1 374 415	21 665 780	

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

	Valeur brute					
Désignation	A	Acquisition	Cessions	A		
	l'ouverture	ou constitution	ou reprises	la clôture		
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation et Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	700 000	3 732 016	0	4 432 016		
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	22 252 926	6 790 500	6 350 000	22 693 426		
Autres prêts	82 780		16 630	66 150		
Autres	4 489	29 542		34 031		
Total	23 040 195	10 552 058	6 366 630	27 225 623		

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Туре	31/12/2019
Participation société de service automobile	280 426
Participation Société résidence Cap Bon	373 000
Participation Société Mutuelle du Savoir	19 887
Actions WIFAK BANK	2 584 926
Titres participatifs Zitouna banque (2015)	5 000 000
Titres participatifs Zitouna banque (2017)	500 000
Titres participatifs Wifak Bank (2018) 8,5%	4 000 000
Emprunt Obligataire Wifak Bank 2019-1 (A) 10,25%	1 662 500
Chahadet Zitouna Tamkeen (Wakala Bil Istethmar)	1 000 000
Contrat Istethmar Moudharaba B.T.E (2/2019) 11,25%	500 000

Contrat Istethmar Moudharaba B.T.E (4/2019) 10,82%	1 000 000
Contrat Istethmar Moudharaba B.T.E (4/2019) 10,81%	1 500 000
Contrat Istethmar Wifak Bank (1/2019) 9,74%	1 500 000
Contrat Istethmar Wifak Bank (2/2019) 10,30%	1 000 000
Provisions sur titres	-269 265
Total	20 651 474

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2019 un montant net de 4.244.846 Dinars contre 3.590.857 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

	31.12.2019	31.12.2018
Provisions pour primes non acquises	1 359 720	1 156 272
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	1 697 342	2 241 800
Provisions d'assurance Vie	1 187 784	192785
Total	4 244 846	3 590 857

III-5. AC6-Créances:

Les créances totalisent au 31/12/2019 un montant net de 12.020.988 Dinars contre un montant de 11.460.076 Dinars au 31/12/2018.

	AU 31/12/2019			
Désignation	Adhérents Takaful et/ou et/ou Rét		Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	
Primes acquises et non émises et primes à annuler	327 646	0	327 646	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	7 970 254	0	7 970 254	
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 389 189	0	2 389 189	
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	0	1 315 951	1 315 951	
Débiteurs divers	0	17 948	17 948	
Total	10 687 089	1 333 899	12 020 988	

AC611- Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2019 à 327.646 DT contre un montant de 271.168 DT au 31/12/2018. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises et non émises brutes – Automobile	0	0
Primes acquises et non émises brutes - Incendie	0	0
Primes acquises et non émises brutes - RC	0	0
Primes acquises et non émises brutes - I.A	1 432	1232
Primes acquises et non émises brutes - Transport	63 074	54 588
Primes acquises et non émises brutes - Santé	90 695	91 927
Primes acquises et non émises brutes - RDS	151 307	116 082
Primes acquises et non émises brutes - Assistance aux voyages	5 943	

Primes acquises et non émises brutes - GROUPE PREVOYANCE	15 194	7 339
Total	327 646	271 168

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2019 s'élève à 7.970.254 Dinars contre un solde de 8.946.188 Dinars au 31/12/2018. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
AGENTS GENERAUX	7 076 493	7 656 074
COURTIERS	1 294 736	1 117 305
CO-ASSUREURS	1 500 168	1 417 152
Total Brut	9 871 396	10 190 531
Provision sur créances	1 901 143	1 244 343
Total net	7 970 254	8 946 188

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2019 à 2.389.189 Dinars, contre 1.577.405 Dinars au 31/12/2018 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Créances inter-compagnies		22 840
Inter compagnies ASTREE	158 776	85 436
Inter compagnies CARTE	74 132	28 976
Inter compagnies CTAMA	110 877	79 230
Inter compagnies GAT	94 566	95 073
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	107 160	93 537
Inter compagnies MAE	188 083	212 537
Inter compagnies MAGHREBIA	226 700	105 197
Inter compagnies STAR	623 996	358 555
Inter compagnies SALIM	39 215	18825
Inter compagnies A M I	444 710	263 319
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	25 051	15 666
Inter compagnies COMAR	187 655	121 269
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	34 820	47 621
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	56 100	29 324
Inter compagnies BUAT	17 349	
Total	2 389 189	1 577 405

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2019 un solde de 33.886.382 Dinars contre un solde de 19.690.700 Dinars au 31/12/2018.

		AU 31/12/2019		
	Fonds des Entrepris Adhérents Adhérents Rétakafu		Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	4 930 159	3 013 065	7 943 223	
Frais d'acquisition reportés	2 669 375	3 822	2 673 197	
Autres charges à répartir	2 568 672	0	2 568 672	

Intérêts et loyers acquis non échus	953 324	0	953 324
Autres comptes de régularisation (WAKALA et MOUDHARABA)	19 153 983	593 983	19 747 966
Total	30 275 512	3 610 870	33 886 382

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2019 comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Banque	5 001 622	-601 961
Caisses	3 276	8 413
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	18 008	9 125
Virements en cours, Chèques et effets à l'encaissement	2 920 318	4 238 971
Total	7 943 223	3 654 548

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Cette rubrique couvre les frais d'acquisition reportés se rapportant aux branches Vie et Non Vie.

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2019 un solde de 2.673.194 Dinars contre un solde de 2.401.104 Dinars au 31/12/2018. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018	
F.A.R - AUTOMOBILE	1 834 774	1 647 849	
F.A.R - INCENDIE	138 677	130 348	
F.A.R - RC	12 016	14 165	
F.A.R - I.A	0	3 467	
F.A.R - TRANSPORT	28 954	6 114	
F.A.R - GROUPE MALADIE	2 570	1054	
F.A.R - ASS. VOYAGE	12 736	8 211	
F.A.R - RDS	215 886	138 654	
F.A.R - ACCEPTATIONS	0	97 586	
F.A.R - VIE	423 762	353 656	
Autres	3 822		
Total	2 673 197	2 401 104	

III-9. Actifs nets du fonds des adhérents

Les mouvements sur actifs nets du fonds des adhérents au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Actifs Nets 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2019	Actifs Nets 2019 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-4 200 974	591 064	96 848		-3 513 062
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents				1 190 860	1 190 860
Qardh Hassan non remboursé					0

Surplus ou déficit de l'exercice N		591 064	-591 064	-1 297 370	-1 297 370
	TOTAL	-3 609 910	0	96 848 -106 510	-3 619 572

III-10. Capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

Les mouvements sur les capitaux propres d'At-Takafulia au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

RUBRIQUE	Capitaux propres 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2019	Capitaux propres 2019 Avant Affectation
Capital Social	10 000 000				10 000 000
Primes liées au capital					
Réserves Légales					
Autres réserves	0			0	0
Résultats reportés	508 941	-344 700			164 241
Résultat de l'exercice N-1	-344 700	344 700			
Résultat de l'exercice N				334 356	334 356
TOTAL	10 164 241	0	0	334 356	10 498 597

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 2 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2019 :

		_	
	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
Assurances Salim	480 000	2 400 000	24,00%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	260 000	1 300 000	13,00%
Société d'Assurances Multirisques Ittihad (AMI Assurances)	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,00%
Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré)	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank (TSB)	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 42.062.206 Dinars au 31/12/2019 contre 31.864.145 Dinars au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

	31.12.2018	31.12.2018
Provision pour primes non acquises	10 547 918	8 506 105

Provision d'assurance Takaful familial	8 046 999	6 160 887
Provision pour sinistres (Takaful familial)	97 369	8209
Provision pour sinistres (Takaful Général)	23 100 754	17 102 571
Provisions pour égalisation et équilibrage	61 047	11 680
Autres provisions techniques (Takaful familial)	6 191	3 950
Autres provisions techniques (Takaful Général)	201 929	70 743
Total	42 062 206	31 864 145

PA310- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2019 un montant de 10.547.918 Dinars contre 8.506.105 Dinars au 31/12/2018. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2019	31.12.2018
AUTOMOBILE	8 184 611	6 845 975
INCENDIE	629 243	541 528
RC	53 602	58 849
IA	24 354	14 402
TRANSPORT	624 800	25 399
MALADIE	11 464	4 379
ASS VOYAGE	56 812	34 113
RDS	963 032	576 038
ACCEPTATION	0	405 422
Total	10 547 918	8 506 105

PA320- Provision d'assurance Takaful familial

La provision d'assurance Takaful familial totalise au 31/12/2019 un montant de 8.046.999 DT contre 6.160.887 DT au 31/12/2018.

PA331- Provision pour sinistres Takaful Général

Le montant des provisions pour sinistres Takaful Général s'élèvent au 31/12/2019 à 23.100.754 DT contre 17.102.571 DT au 31/12/2018. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2019	31.12.2018
Automobile	20 592 198	14 960 223
Incendie	327 409	780 151
RC	113 705	
IA	7 750	
Transport	425 999	63 461
RDS	307 553	298 903
Maladie Groupe "Santé"	157 959	171 691
Acceptation		-2 389
Chargement de 5% pour Frais de gestion	1 168 181	830 531
Total	23 100 754	17 102 571

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires élèvent à 2.949.765 Dinars au 31/12/2019 contre 3.257.453 Dinars au 31/12/2018.

III-13. PA6-Autres Dettes:

Les autres dettes s'élèvent à 3.043.170 DT au 31/12/2019 contre 3.225.458 DT au 31/12/2018.

	31.12.2019	31.12.2018
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	233 005	171 055
Dettes nées d'opérations de Réassurances	802 447	504 989
Dépôts et cautionnements reçus	722,752	723
Personnel	215 516	542 320
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 024 604	720 223
Créditeurs divers	766 876	1 286 148
Total	3 043 170	3 225 458

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2019 à 21.612.969 DT contre 14.289.256 DT fin 2018.

IV. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL GENERAL

IV-1. PRG1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2019 à 18.718.207 DT contre 15.116.640 DT à fin 2018.

Libellés		31.12.2019			31.12.2018	
Libelies	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	23 751 777	-3 195 205	20 556 572	19 854 742	-2 648 688	17 206 053
VARIATION PPNA	-2 041 813	203 448	-1 838 365	-2 184 085	94 672	-2 089 413
Total	21 709 964	-2 991 757	18 718 207	17 670 656	-2 554 016	15 116 640

IV-2. PRG 2- Produits de placements

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2019 de 1.096.202 DT contre un montant de 334.354 DT au 31/12/2018.

IV-3. CHG1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2019 à 14 932 952 DT contre 9 689 532 DT à fin 2018. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2019			31.12.2018		
Liberes	Valeur	Cession	Valeur	Valeur	Cession	Valeur

	brute		Nette	brute		Nette
Montants payés	-8 461 292	853 197	-7 608 096	-7 673 060	2 016 752	-5 656 308
Variation de la provision pour sinistres à payer	-6 780 398	-544 458	-7 324 856	-3 000 604	-1 032 620	-4 033 225
Total	-15 241 690	308 739	-14 932 952	-10 673 665	984 132	-9 689 532

IV-4. CHG3- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2019 à 4 750 059 Dinars contre 6 185 498 Dinars à fin 2018. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
Frais d'acquisition	-5 317 909	-2 161 183
Variation des frais d'acquisition reportés	850 466	400 816
Frais d'administration	-1 047 693	-4 950 430
Commissions reçues des réassureurs	765 077	525 299
Total	-4 750 059	-6 185 498

IV-5. CHG4-Charges de gestion de placements

Les Charges de gestion de placements s'élèvent à fin 2019 à 321 581 Dinars contre 230 935 Dinars à fin 2018. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
Commissions Moudharaba	-268 284	-83 588
Autres charges de gestion de placements	-53 297	-147 347
Total	-321 581	-230 935

V. NOTES SUR ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

V-1. PRF 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2019 à 2 576 676 DT contre 2.611.598DT à fin 2018.

		31.12.2019			31.12.2018		
Libellés	Valeur		Valeur	Valeur	C .	Valeur	
	brute	Cession	Nette	brute	Cession	Nette	
Primes émises et acceptées	2 825 268	-248 592	2 576 676	2 824 075	-212 478	2 611 598	
Total	2 825 268	-248 592	2 576 676	2 824 075	-212 478	2 611 598	

V-2. PRF 2- Revenus des placements

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2018 à 407 780 DT contre 386 013 DT au 31/12/2018.

		31.12.2019			31.12.2018		
Libellés	Valeur	Carrian	Valeur	Valeur	Carrian	Valeur	
	brute	Cession	Nette	brute	Cession	Nette	
Revenus des placements	407 780	0	407 780	386 013	0	386 013	

	Total	407 780	0	407 780	386 013	0	386 013
--	-------	---------	---	---------	---------	---	---------

V-3. CHF1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Takaful Familial s'élèvent à fin 2019 à 189 840 DT contre 116 212 DT à fin 2018.

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
MONTANTS PAYES	-73 461	-108 003
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	-116 379	-8 209
Total	-189 840	-116 212

V-4. CHF2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2019 à 1 946 787 DT contre 1 895 773 DT à fin 2018.

	31.12.2019			31.12.2018			
Libellés	Valeur	Cession	Valeur	Valeur	Cession	Valeur	
	brute	Cession	Nette	brute	Cession	Nette	
Provision d'assurance takaful familial	-1 935 478	24 811	-1 910 667	-1 947 504	19 743	-1 927 760	
Autres provisions techniques	-36 119	0	-36 119	31 987		31 987	
Total	-1 971 598	24 811	-1 946 787	-1 915 517	19 743	-1 895 773	

VI. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL

VI-1. PR1-Commission Wakala

Les commissions Wakala s'élèvent à fin 2019 à 5 958 525 DT contre 5 289 120 DT à fin 2018.

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
Commission Wakala	5 958 525	5 289 120
Total	5 958 525	5 289 120

VI-2. PR2-Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba s'élèvent à fin 2019 à 371 188 DT contre 180 092 DT à fin 2018.

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
Commission Moudharaba	371 188	180 092
Total	371 188	180 092

VI-3. PR3- Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent à fin 2019 à 118 743 DT, et se détaillent ainsi :

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Libellés	31.12.2019	31.12.2018

Revenus des placements	99 520	0
Profits provenant de la réalisation des placements	19 223	0
Total	118 743	0

VI-4. CH1- Charges des placements.

Les charges des placements s'élèvent à fin 2019 à 667 537 DT, et se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2019	31.12.2018
Charges de gestion des placements.		-35 432
Correction de valeur sur placements	-667 537	-1 347 810
Total	-667 537	-1 383 241

VII. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 Février 2021, ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les états financiers ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Compte tenu de l'absence d'alerte nationale au 31 décembre, la pandémie liée au Covid-19 est un événement postérieur à la date de clôture qui n'est pas de nature à modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2019 sont des éléments de la période 2020 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2019.

Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

RUBRIQUE	-	Actifs Nets 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2019	Actifs Nets 2019 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs		-4 200 974	591 064	96 848		-3 513 062
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents					1 190 860	1 190 860
Qardh Hassan non remboursé						0
Surplus ou déficit de l'exercice N-1						0
Surplus ou déficit de l'exercice N		591 064	-591 064		-1 297 370	-1 297 370
	TOTAL	-3 609 910	0	96 848	-106 510	-3 619 572

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/rétakaful

RUBRIQUE	Capitaux propres 2018 Avant Affectation	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2019	Capitaux propres 2019 Avant Affectation
Capital Social Primes liées au capital	10 000 000				10 000 000
Réserves Légales Autres réserves	_			_	_
Résultats reportés Résultat de l'exercice N-1	508 941 - 344 700	- 344 700 344 700			164 241
Résultat de l'exercice N	311765			334 356	334 356

TOTAL	10 164 241	-	334 356	10 498 597
-------	------------	---	---------	------------

Annexe 10 : Etat des mouvements sur les éléments de l'actif

		Valeur b	rute					Amortissements	et provisions				
					Αľ	ouverture	Augmer		Diminut	ion	A la cl	ôture	
Désignation	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	Amortisse ments	Provisions	Amortissemen ts	Provisions	Amortissemen ts	Provision s	Amortissemen ts	Provisions	V.C. N. à la clôture
Actifs incorporels	1 666 136	119 693	-	1 785 829	612 032	-	213 319	-	-	-	825 352	-	960 477 -
Logiciels informatiques Autres immobilisations	1 630 620	89 693	-	1 720 313	577 869 34	-	202 992	-	-	-	780 861		939 452
incorporelles Immobilisations incorporelles en cours	35 516	30 000	-	65 516	163	-	10 327	-	-	-	44 491	-	21 025
Actifs corporels d'exploitation	1 191 322	50 831	64 312	1 177 841	855 824	_	144 641	_	73 395	_	927 069	_	250 772
									, 5 333				-
Agencement Aménagement	376 697	934	-	377 631	221 178	-	57 602	-	-	-	278 780	-	98 851
Matériel de transport Matériel de bureau et	271 356	-	64 312	207 045	267 866	-	-	-	73 395	-	194 471	-	12 574
informatique Mobilier de bureau Autres immobilisations	301 074 195 136	34 775 15 122	-	335 849 210 258	197 511 163 882 5	-	70 278 15 951	-	-	-	267 790 179 833	-	68 059 30 425
corporels	5 393	-	-	5 393	387	-	809	-	-	-	6 196	-	- 803
Dépôts et cautionnements	41 666	-	-	41 666	-	-	-	-	-	-	-	-	41 666
Placements	23 040 195	4 202 058	16 630	27 225 623	-	1 374 415	-	667 537	-	-	-	2 041 952	25 183 670
Terrains et construction d'exploitation et hors exploitation Placements dans les	700 000	3 732 016	-	4 432 016	-	-	-	-	-	-	-	-	4 432 016
entreprises liées Parts dans des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés émis par les Eses liées et créances sur													
ces Eses Placements dans les entreprises avec un lien de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
participation Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés émis par des Eses avec lesquelles l'Ese tak/Rétak a un lien de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
participation et créances sur ces Eses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Autres placements financiers Actions, autres titres à	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
revenu variable et part dans des FCP isslamiques Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	22 252 926	440 500	-	22 693 426	-	1 374 415	-	667 537	-	-	-	2 041 952	20 651 474
Autres prêts Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers islamiques Autres placements	82 780	-	16 630	66 149	-	-	-	-	-	-	-	-	66 149
conformes aux normes sharaïques	4 489	29 542	-	34 031	-	-	-	-	-	-	-	-	34 031
Créances pour espèces déposées Placements des contrats en UC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Rubriques	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou Moins Value latente	Origine des fonds Placés (fonds des Adhérents ou entreprise Takaful et/ou Rétakaful)
	4 422 046	4 422 046	4 422 046		
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 432 016	4 432 016	4 432 016		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts dans des FCP islamiques	22 693 426	20 651 474	20 651 474		
Parts dans des FCP islamiques détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-		
Autres parts des FCP islamiques	-	-	-		
Sukus , bons et autres titres à revenus assimilés	-	-	-		
Autres prêts et effets assimilés	66 149	66 149	66 149		
Autres dépôts	-	-	-		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-		
Autres placements conformes aux normes sharaïques	34 031	34 031	34 031		
Total	27 225 623	25 183 670	25 183 670		
	<u> </u>				<u> </u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	27 225 623	25 183 670	25 183 670		
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs Rétakaful dans les provisions techniques					

Annexe 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

			kercice de survenance	• •	
Année d'inventaire	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2015					
Règlements cumulés	1 161 932				
Provisions pour sinistres	3 008 925				
Total charges des sinistres	4 170 857				
Primes acquises	7 052 701				
% sinistres – primes acquises	59%				
Année d'inventaire	2015	2016	xercice de survenance 2017	2018	2019
	2013	2010	2017	2010	2013
Inventaire 2016					
Règlements cumulés	2 457 415	1 326 639			
Provisions pour sinistres	2 289 275	3 598 855			
Total charges des sinistres	4 746 690	4 925 494			
-					
Primes acquises	7 052 701	10 242 836			
% sinistres – primes acquises	67%	48%			
- , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			kercice de survenance		
Année d'inventaire	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	2 707 954	2 061 530	6 324 125		
Provisions pour sinistres	2 128 058	3 473 785	3 901 493		
Total charges des sinistres	4 836 013	5 535 315	10 225 617		
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	17 728 238		
% sinistres – primes acquises	69%	54%	58%		
Année d'inventaire			xercice de survenance		
	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	3 091 541	3 211 552	4 967 963	3 021 740	
Provisions pour sinistres	3 703 978	4 288 514	6 761 843	7 193 463	
Total charges des sinistres	6 795 519	7 500 066	11 729 806	10 215 203	
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	12 502 572	17 728 238	
% sinistres – primes acquises	96%	73%	94%	58%	
70 Simistres primes dequises	3070	7370	5470	30%	
Année d'inventaire		E	xercice de survenance		
Aimee a mventaire	2015	2016	2017	2018	2019
In					
Inventaire 2019	2.754.200	2 754 500	F 007 33F	2 042 040	2 254 620
Règlements cumulés	3 754 300	3 751 590	5 967 325	3 813 810	2 251 620
Provisions pour sinistres	611 122	1 320 968	3 439 543	5 928 110	8 741 358
Total charges des sinistres	4 365 422	5 072 558	9 406 868	9 741 920	10 992 978
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	12 502 572	17 728 238	21 709 964
% sinistres – primes acquises	62%	50%	75%	55%	51%
% sinistres – primes acquises	62%	50%	75%	55%	51%

Annexe 13 : Etat de Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenu et frais concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais	Total
 Revenu des placements immobiliers Revenu des participations Revenu des autres placements Autres revenu financiers 		- 1 574 596	- 1 574 596 - -
Total produits des placements	-	- 1 574 596	- 1 574 596
IntérêtsCharges de gestion des placementsCommissions Moudharaba		- 2 508 3 967 371 188	- 2 508 3 967 371 188
Total charges des placements	-	372 647	372 647

Annexe 14 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Familial)

	Prevoyance	Epargne	Total
Primes	1 000 169	1 825 098	2 825 268
Charges de prestations	360 948	1 800 489	2 161 438
Prestations et frais payés	37 118	97 440	134 559
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	323 830	1 703 049	2 026 879
Solde de souscription	639 221	24 609	663 830
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes Charge Moudharba	- 147 424 - 28 970 - 41 042	- 198 912 - 52 864 - 61 861	- 346 337 - 81 834 - 102 904
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 217 437	- 313 638	- 531 075
Produits nets de placements	112 524	211 948	324 472
Solde financier	112 524	211 948	324 472
Primes cédées et / ou rétrocédées Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges	- 234 511	- 14 081	- 248 592
de prestations Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	62 236	2 379	64 615
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	41 454	2 816	44 270
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	- 130 821	- 8 886	- 139 706
Complex and definite	402 400	05.007	247.524
Surplus ou déficit	403 488	- 85 967	317 52

Annexe 15 : Ventilation du Surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful et / ou rétakaful Général)

Rubriques	Automobile	Transport	Incendie	ıté, Inc & Invalid	RC	I.A	Assitance	RDS	Acceptation	Total
Primes acquises	16 486 043	614 594	1 085 896	1 582 304	149 716	62 745	290 267	784 567	653 832	21 709 964
Primes émises	17 834 486	1 208 149	1 161 069	1 590 621	148 764	72 212	307 414	1 151 153	248 410	23 722 279
Variation des primes non acquises	- 1 338 636	- 599 401	- 87 715	- 7 085	5 247	- 9 952	- 22 699	- 386 994	405 422	- 2 041 813
Variation des primes acquises et non émises	-	8 486	-	- 1232	-	-	5 943	35 225	-	48 422
Variation des primes à annuler	- 9 807	- 2 640	12 542	-	- 4 295	485	- 392	- 14 817	-	- 18 924
Charges de prestations	13 001 998	387 876	369 037	1 378 671	130 599	8 195	-	93 972	2 527	15 372 876
Prestations et frais payés	6 957 598	3 151	846 145	1 344 852	10 360	-	-	81 402	-	9 243 508
Charges des provisions pour prestations diverses	6 044 400	384 725	- 477 108	33 820	120 239	8 195	-	12 570	2 527	6 129 368
Solde de souscription	3 484 045	226 718	716 858	203 633	19 117	54 550	290 267	690 595	651 305	6 337 088
Frais d'acquisition	- 3 392 472	- 126 470	- 223 454	- 325 604	- 30 808	- 12 912	- 59 731	- 161 447	- 134 545	- 4 467 443
Autres produits techniques	30 214	1 126	1 990	2 900	274	115	532	1 438	1 198	39 788
Autres charges de gestion nettes	- 795 594	- 29 659	- 52 404	- 76 360	- 7 225	- 3 028	- 14 008	- 37 862	- 31 553	- 1 047 693
Charge Moudharba	- 203 729	- 7 595	- 13 419	- 19 554	- 1850	- 775	- 3 587	- 9 695	- 8 080	- 268 284
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 4 361 581	- 162 598	- 287 287	- 418 618	- 39 609	- 16 600	- 76 794	- 207 567	- 172 979	- 5 743 633
Produits nets de placements	- 9 443	24 091	- 1236	- 6 355	- 680	159	- 463	13 157	- 21 021	- 1791
Solde financier	- 9 443	24 091	- 1236	- 6 355	- 680	159	- 463	13 157	- 21 021	- 1 791
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétroces:	- 814 196	- 682 039	- 619 994	-	-	-	- 194 418	- 634 546	- 46 564	- 2 991 757
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétroces	-	1 835	840 664	-	-	-	-	10 698	-	853 197
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétroces	- 73 461	- 50 300	- 537 288	-	-	-	-	116 258	334	- 544 458
Commissions reques des réassureurs rétalisful et	256 964	92 278	184 670	_			46 497	190 958	22 616	793 983
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et /	230 904	32 276	10+0/0		-	-	40 437	130 336	22 010	755505
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 638 226	- 131 948	-	-	-	- 147 921	- 316 632	- 23 614	- 1 889 035
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	- 630 694	- 638 226	- 131 948	- 221 240	- 21 172	-	- 147 921	- 316 632	- 23 614	- 1 889 035
,				-221 340	-21 172					
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	- 630 694	- 638 226	- 131 948	-221 340	-21 172	-	- 147 921	- 316 632	- 23 614	- 1889035
Solde de réassurance et / ou de rétrocession Résultat technique Informations complémentaires	- 630 694 -1 517 673	- 638 226 -550 015	- 131 948 296 387			38 109	- 147 921 65 090	- 316 632 179 553	- 23 614	- 1 889 035 -1 297 370
Solde de réassurance et / ou de rétrocession Résultat technique	- 630 694	- 638 226	- 131 948	- 221 340 - 11 464 4 379	- -21 172 - 53 602 58 849	-	- 147 921	- 316 632	- 23 614	- 1889035
Solde de réassurance et / ou de rétrocession Résultat technique Informations complémentaires Provisions pour primes non acquises clôture	- 630 694 -1517 673 - 8 184 611	- 638 226 - 550 015 - 624 800	- 131 948 296 387 - 629 243	- 11 464	- 53 602	- 38 109 - 24 354	- 147 921 65 090 - 56 812	- 316 632 179 553 - 963 032	- 23 614 433 691	- 1889 035 - 1297 370 - 10 547 918
Solde de réassurance et / ou de rétrocession Résultat technique Informations complémentaires Provisions pour primes non acquises clôture Provisions pour primes non acquises ouverture	- 630 694 -1 517 673 - 8 184 611 6 845 975	- 638 226 -550 015 - 624 800 25 399	- 131 948 296 387 - 629 243 541 528	- 11 464 4 379	- 53 602 58 849	- 24 354 14 402	- 147 921 65 090 - 56 812	- 316 632 179 553 - 963 032 576 038	- 23 614 433 691 - 405 422	- 1889 035 - 1297 370 - 1 0 547 918 8 506 105
Résultat technique Informations complémentaires Provisions pour primes non acquises clôture Provisions pour primes non acquises ouverture Provisions pour sinistres à payer à la clôture	- 630 694 -1 517 673 - 8 184 611 6 845 975 19 087 287	- 638 226 -550 015 - 624 800 25 399 468 113	- 131 948 296 387 - 629 243 541 528 357 702	- 11 464 4 379 -	- 53 602 58 849	- 24 354 14 402	- 147 921 65 090 - 56 812 34 113	- 316 632 179 553 - 963 032 576 038 292 553	- 23 614 433 691 - 405 422 	- 1889 035 -1297 370 - 10 547 918 8 506 105 20 327 110
Solde de réassurance et / ou de rétrocession Résultat technique Informations complémentaires Provisions pour primes non acquises clôture Provisions pour primes non acquises ouverture Provisions pour sinistres à payer à la clôture Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	- 630 694 -1517 673 - 8 184 611 6 845 975 19 087 287 13 226 866	- 638 226 -550 015 - 624 800 25 399 468 113 134 133	- 131 948 296 387 - 629 243 541 528 357 702	- 11 464 4 379 - -	- 53 602 58 849	- 24 354 14 402 7 750	- 147 921 65 090 - 56 812 34 113 	- 316 632 179 553 - 963 032 576 038 292 553	- 23 614 433 691 - 405 422 	- 1889 035 -1297 370 - 10 547 918 8 506 105 20 327 110 14 358 132
Solde de réassurance et / ou de rétrocession Résultat technique Informations complémentaires Provisions pour primes non acquises clôture Provisions pour primes non acquises ouverture Provisions pour sinistres à payer à la clôture Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture Autres provisions techniques clôture	- 630 694 -1517 673 - 8 184 611 6 845 975 19 087 287 13 226 866 47 722	- 638 226 -550 015 - 624 800 25 399 468 113 134 133 24 803	- 131 948 296 387 - 629 243 541 528 357 702	- 11 464 4 379 - - - 63 913	- 53 602 58 849	- 24 354 14 402 7 750	- 147 921 65 090 - 56 812 34 113 	- 316 632 179 553 - 963 032 576 038 292 553	- 23 614 433 691 - 405 422 	- 1889 035 -1297 370 - 10 547 918 8 506 105 20 327 110 14 358 132 136 439

Annexe 16 : Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful familial

	Raccordement		TOTAL
Primes	PRF11 (1ère colonne)		2 825 268
Charges de prestations		-	2 161 438
Prestations et frais payés	CHF11(1ère colonne)	-	189 840
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)	-	1 971 598
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)		-
Solde de souscription			663 830
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	-	346 337
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 – PRF4	-	161 175
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-	507 512
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4		300 909
Solde financier			300 909
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)	-	248 592
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 (2ème colonne)		-
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 (2ème colonne)		24 811
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)		84 075
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		-	139 706
	1	1	
Surplus ou déficit			317 521

ECART 0

Informations complémentaires	
Montant des rachats	-
Commissions techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes à la clôture	8 158 578
Provisions techniques brutes à l'ouverture	- 6 180 776
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

Annexe 17: Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et / ou de Rétakaful général

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		21 709 964
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)	23 751 777
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)	- 2 041 813
Charges de prestations		- 15 372 876
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)	- 8 461 292
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 +CHG2+CHG6 (1° colonne)	- 6 911 584
Solde de souscription		6 337 088
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32	- 4 467 443
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3	- 2 023 695
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 6 491 138
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4	774 621
Solde financier		774 621
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 (2ème colonne)	- 2 991 757
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 (2ème colonne)	853 197
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des	CHG12 (2ème colonne)	- 544 458
rétrocessionnaires	CHG34	765 077
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		- 1 917 942

Résultat technique	-	1 297 370

ECART 0

Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		10 547 918
Provisions pour primes non acquises ouverture		8 506 105
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		20 327 110
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	-	14 358 132
Autres provisions techniques clôture		136 439
Autres provisions techniques ouverture	-	70 743
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « At-Takafulia »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2017, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA », au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA », qui comprennent le bilan combiné au 31 décembre 2019, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Familial, l'état de Surplus ou Déficit du fonds Takaful Général, l'état de résultat de l'entreprise d'assurance Takaful et l'état de flux de trésorerie combiné pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan combiné de 76 547 136 dinars, des actifs nets et des capitaux propres positifs de 6 879 025 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'entreprise Takaful s'élevant à 334 356 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises de Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers suivantes :

- La note au états financiers VII « Eventualité et évènements postérieurs à la clôture » qui précise que depuis le mois de mars 2020, un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus) en Tunisie. Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date.
- La note au états financiers II-H « Note sur la transition aux nouvelles normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful » qui précise les règles de présentation particulières prévues par la norme 43 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celuici et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la

responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Des défaillances significatives existent, notamment, au niveau du processus de traitement des règlements au niveau des comptes des agents, et du processus de contrôle et de justification comptable. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Taux de représentation des provisions techniques

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Tunis, le 18 Février 2021

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Membre de CPA Associates International

Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR

Mounir GRAJA

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Exercice clos au 31 décembre 2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AtTakafulia »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2019 autres que les rémunérations des dirigeants :

Le Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions ou opérations conclues en 2019 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

- B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2019 autres que les rémunérations des dirigeants :
- 1. La société At-Takafulia a conclu un contrat Moudharaba avec la société Polyclinique du Cab Bon-PCB pour la construction d'un centre médical sis à Menzel Temime. La convention initiale, conclu en 2015, et validé par le conseil d'administration du 30 Juin 2016 porte sur une enveloppe globale de 3 MDT. Cette convention stipule que les bénéfices distribuables du projet entre les deux parties sont définis comme étant la différence entre les revenus des ventes et les coûts du projet, et que les bénéfices du projet seront répartis de façon égalitaire entre les deux parties.

Le conseil d'administration des assurances At-Takafulia réuni en date du 13/06/2017 a autorisé l'augmentation du plafond de la convention Moudharaba pour le ramener à 4 MDT, et porter ainsi la proportion de son bénéfice sur les plus-values à 70% au lieu de 50%.

En 2018, une opération de vente de deux locaux a fait ressortir une plus-value de 0,145 MDT, en faveur d'At-Takafulia. Ainsi, au 31/12/2018, le montant total avancé par At-Takafulia à la PCB est arrêté à 4,145 MDT

Les deux conseils d'administration de la PCB et d'At-Takafulia se sont mis d'accord pour convertir le montant total investi par cette dernière en biens immobiliers objets de l'investissement.

Un contrat d'acquisition de locaux objet du contrat Moudhraba a été conclu avec la société PCB le 11 Novembre 2019 pour un montant de 4.109.161 Dinars. L'acquisition a été effectuée par une dation en paiement permettant de convertir la créance d'At-Takafulia sur la société PCB en un bien immobilier.

- 2. Des jetons de présence pour un montant de 1 000 DT relatifs à l'exercice 2015 non encore payés par la PCB pour le compte d'At-Takafulia en sa qualité d'administrateur.
- 3. Le solde des primes d'assurances facturées par AT-TAKAFULIA et non encore réglé par la PCB s'élève à 56 975 DT.

Le Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions ou opérations conclues et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C-1: Rémunération du Directeur Général

a) Rémunération annuelle :

La rémunération du Directeur Général a été arrêté par le Conseil d'Administration du 05/03/2019, qui a validé les propositions du comité de nomination réuni le 20/02/2019. Elle englobe :

- Un salaire net mensuel de 7 500 DT.
- Une voiture de fonction
- 500 litres d'essence par mois
- Les mêmes avantages sociaux que les salariés d'At-Takafulia, en matière d'assurances, d'IDR, de droit au congé et autres,...

b) Prime d'intéressement nette au titre de l'année 2018

Le conseil d'administration a décidé dans sa réunion du 31 Juillet 2019 de déléguer la fixation des primes d'intéressement du Directeur Général au Comité de nomination et de rémunération.

Le comité de nomination et de rémunération réuni en date du 13 Novembre 2019 a décidé d'allouer au Directeur Général une prime d'intéressement se rapportant à l'exercice 2018 qui s'élève au salaire de deux mois Brut pour Net. Cette prime a été servie en 2019 ;

Les charges totales relatives aux rémunérations et primes servies au directeur général en 2019 s'élèvent à un montant brut de 235 488 DT.

C-2: Rémunération du Président du Conseil

Une indemnité mensuelle servis au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 05 mars 2019, validant la décision du Comité de nomination et de rémunération réuni le 20/02/2019, qui s'élève 1 000 DT net par mois à partir de janvier 2019.

C-3: Rémunération des administrateurs et des membres des comités

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire à 3.000 DT Net.

Les jetons de présence attribuées aux membres des comités sont fixés à 3.000 DT Net.

Le comité Charaïque bénéficie d'une rémunération annuelle fixée à 3.000 dinars net à servir à chaque membre.

	DG		Administrateurs et membres de comités réglementaires		
	Charge de	Passif au	Charge de	Passif au	
	L'exercice	31/12/2019	L'exercice(*)	31/12/2019	
Rémunération à court terme	235 488	41 941	87 483	96 084	
Avantages postérieurs à l'emploi					
Autres avantages à long terme					
Indemnité de fin de contrat de travail					
Paiement en actions					
Total	235 488	41 941	87 483	96 084	

^(*) Montant des charges hors retenues à la sources prise en charge

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 Février 2021

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Membre de CPA Associates International

Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR

Mounir GRAJA

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV CROISSANCE

SICAV CROISSANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mars 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	9 579 192,086	10 595 216,153
Actions et droits rattachés Obligations et valeurs assimilées Titres OPCVM		8 778 031,502 200 332,000 600 828,584	9 719 190,119 217 716,000 658 310,034
Placements monétaires et disponibilités		2 968 574,426	3 608 311,553
Placements monétaires	5	2 968 135,523	3 607 647,046
Disponibilités		438,903	664,507
Créances d'exploitation	6	31 655,705	500 001,070
TOTAL ACTIF		12 579 422,217	14 703 528,776
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	15 664,321	17 744,983
TOTAL PASSIF		15 664,321	17 744,983
ACTIF NET			
Capital	8	12 329 505,508	14 150 127,467
Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices			
antérieurs		0,746	9,396
Sommes distribuables de l'exercice		234 251,642	535 646,930
ACTIF NET		12 563 757,896	14 685 783,793
TOTAL PASSIF ET ACTIF	NET	12 579 422,217	14 703 528,776

ETAT DE RESULTAT

	Note	31/12/2020	31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	9	169 259,670	416 786,494
Dividendes		154 463,670	399 714,494
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 796,000	17 072,000
Revenus des placements monétaires	10	209 075,025	265 704,796
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		378 334,695	682 491,290
Charges de gestion des placements	11	(95 752,044)	(102 570,631)
REVENU NET DES PLACEMENTS		282 582,651	579 920,659
Autres charges	12	(29 931,049)	(34 616,840)
RESULTAT D'EXPLOITATION		252 651,602	545 303,819
Régularisation du résultat d'exploitation		(18 399,960)	(9 656,889)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		234 251,642	535 646,930
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles		18 399,960	9 656,889
sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(754 634,547) (82 254,980)	(528 965,233) (1 257,298)
Frais de négociation de titres		(1 160,788)	(7 097,038)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(585 398,713)	7 984,250

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	31/12/2020	31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(585 398,713)	7 984,250
Résultat d'exploitation	252 651,602	545 303,819
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(754 634,547)	(528 965,233)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(82 254,980)	(1 257,298)
Frais de négociation de titres	(1 160,788)	(7 097,038)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(535 655,520)	(443 724,390)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 000 971,664)	(488 300,461)
Souscriptions		
- Capital	2 043,139	2 789 606,616
- Régularisation des sommes non distribuables	(37,289)	(137 256,742)
- Régularisation des sommes distribuables	78,071	66 824,880
Rachats	(4.045.500.444)	(2,000,050,550)
- Capital - Régularisation des sommes non distribuables	(1 045 503,414) 60 925,920	(3 260 850,552) 142 309,539
- Régularisation des sommes distribuables	(18 478,091)	(88 934,202)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 122 025,897)	(924 040,601)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	14 685 783,793	15 609 824,394
En fin de l'exercice	12 563 757,896	14 685 783,793
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	48 480	50 036
En fin de l'exercice	44 905	48 480
VALEUR LIQUIDATIVE	279,785	302,925
TAUX DE RENDEMENT	(3,99%)	0,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2020.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 9.579.192,086 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif Net
	du title	u acquisition	31.12.2020	ACIII NEI
Actions & droits rattachés		5 264 681,929	8 778 031,502	69,87%
Actions		E 264 676 474	8 778 021,602	60 970/
Actions Actions DIAT	10.510		· ·	69,87%
Actions BIAT	10 510	254 371,240	984 702,920	7,84%
Actions Placements de Tunisie Actions UIB	24 731 55 200	504 339,527 596 380,800	1 161 862,380 942 319,200	9,25% 7,50%
Actions Monoprix	57 600	355 380,145	352 454,400	2,81%
Actions BH	26 600	195 256,089	241 927,000	1,93%
Actions BT	172 164	1 301 553,261	1 163 828,640	9,26%
Actions ATTIJARI BANK	31 801	285 117,111	883 304,576	7,03%
Actions Amen Bank	24 376	197 443,947	520 817,616	4,15%
	4 994	458 098,036	388 707,990	3,09%
Actions AIR Liquide Actions BTE		29 671,220	· ·	•
	1 555	•	12 435,335	0,10%
Actions CIL	19 484	72 597,891	314 471,761	2,50%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	49 510,692	0,39%
Actions ATB	3 752	27 710,250	10 704,456	0,09%
Actions UBCI	997	39 071,271	20 059,640	0,16%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	101 102,694	0,80%
Actions Carthage cement	100 000	201 640,820	186 700,000	1,49%
Actions One Tech Holding	3 715	24 147,500	44 606,005	0,36%
Actions S.F.B.T	65 700	391 437,673	1 248 957,000	9,94%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	77 376,600	0,62%
Actions TPR	2 800	11 794,000	11 653,600	0,09%
Actions EUROCYCLES	100	2 550,000	2 569,000	0,02%
Actions SAH	2 543	31 407,450	31 225,497	0,25%
Actions Délice Holding	1 800	25 779,950	26 724,600	0,21%
<u>Droits</u>		5,758	9,900	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
Actions SICAV		593 034,097	600 828,584	4,78%
SICAV RENDEMENT	5 720	593 034,097	600 828,584	4,78%
Obligations des sociétés		192 000,000	200 332,000	1,59%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	192 000,000	200 332,000	1,59%
TOTAL GENERAL		6 049 716,026	9 579 192,086	76,24%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,15%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>intérêts courus</u>	Plus (moins)	<u>Valeur</u>	Plus (moins)
	d'acquisition	nets	values latentes	au 31 décembre	<u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	6 309 721,546	9 715,992	4 275 778,615	10 595 216,153	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	71 619,660			71 619,660	
Titres OPCVM	583 225,320			583 225,320	
Remboursements et cessio de l'exercice	<u>ns</u>				
Cession Actions Annuités des obligations	(266 652,487)			(266 652,487)	(79 127,607)
des sociétés	(16 000,000)			(16 000,000)	
Cession Titres OPCVM	(632 198,013)			(632 198,013)	(3 127,373)
Variation des plus ou moins value latentes	<u> </u>		(754 634,547)	(754 634,547)	
Variation des intérêts couru obligations	<u>s sur</u>	(1 384,000)		(1 384,000)	
Soldes au 31 décembre 2020	6 049 716,026	8 331,992	3 521 144,068	9 579 192,086	(82 254,980)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 2.968.135,523 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif
COMPTES A TERME	2 451 000,000	2 468 197,892		10 11	19,65%
Compte à terme au 01/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	28 000,000	28 350,635	92	N° 001781	0,23%
Compte à terme au 01/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	783 000,000	792 776,302	92	N° 001722	6,31%
Compte à terme au 03/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	126 000,000	127 538,622	92	N° 082142	1,02%
Compte à terme au 03/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	219 000,000	221 674,272	92	N° 082101	1,76%
Compte à terme au 03/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	62 000,000	62 757,100	92	N° 081877	0,50%
Compte à terme au 04/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	33 000,000	33 398,445	92	N° 081967	0,27%
Compte à terme au 05/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	57 000,000	57 680,402	92	N° 081805	0,46%

Pourcentage par rapport au total des actifs		23,60%			
TOTAL	2 950 375,422	2 968 135,523			23,62%
Certificat de dépôt au 01/01/2021 (au taux de 5,63 %)	499 375,422	499 937,631	10	Banque de Tunisie	3,98%
CERTIFICATS DE DEPOT	499 375,422	499 937,631			3,98%
Compte à terme au 29/03/2021 (3 mois au taux de 5,63%)	709 000,000	709 174,977	90	N° 001533	5,64%
Compte à terme au 28/03/2021 (3 mois au taux de 5,63%)	313 000,000	313 115,870	90	N° 001645	2,49%
Compte à terme au 29/03/2021 (3 mois au taux de 5,63%)	61 000,000	61 015,054	90	N° 081944	0,49%
Compte à terme au 05/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	60 000,000	60 716,213	92	N° 081808	0,48%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2020 un montant de D : 31.655,705 contre D : 500.001,070 à la même date de l'exercice 2019, et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Cessions titres à encaisser Certificat de dépôt échus à	31 655,285	-
encaisser	-	500 000,000
Dividendes à encaisser	0,420	1,070
TOTAL	31 655,705	500 001,070

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2020 un montant de D : 15.664,321 contre D : 17.744,983 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	1 081,773	1 233,488
Etat, retenue à la source	3 462,381	3 830,816
Commissaire aux comptes	10 720,167	12 280,679
Rémunération PDG	400,000	400,000
TOTAL	15 664,321	17 744,983

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours l'exercice se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2019

Montant	14 150 127,467
Nombre de titres	48 480
Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	2 043,139
Nombre de titres émis	7
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(1 045 503,414)
Nombre de titres rachetés	(3 582)
Nombre d'actionnaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(754 634,547)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(82 254,980)
Frais de négociation de titres	(1 160,788)
Régularisation des sommes non distribuables	60 888,631

Capital au 31/12/2020

Montant	12 329 505,508
Nombre de titres	44 905
Nombre d'actionnaires	10

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2020 un montant de D : 169.259,670 contre un solde de D : 416.786,494 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	année	année
	2020	2019
<u>Dividendes</u>		
- des actions	110 628,900	361 128,230
- des titres OPCVM	43 834,770	38 586,264
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
- intérêts	14 796,000	17 072,000
TOTAL	169 259,670	416 786,494

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 209.075,025 contre D : 265.704,796 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	année 2020	année 2019
	2020	-V . V
Intérêts sur comptes à terme	132 856,631	155 067,738
Intérêts sur certificats de dépôt	76 218,394	110 637,058
TOTAL	209 075,025	265 704,796

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 95.752,044 contre D : 102.570,631 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Commission de gestion	82 073,181	87 917,675
Rémunération du dépositaire	13 678,863	14 652,956
TOTAL	95 752,044	102 570,631

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 29.931,049 contre D : 34.616,840 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Redevance CMF	13 678,862	14 652,956
Honoraires commissaire aux comptes	10 285,200	13 443,132
Rémunération du PDG	4 800,000	4 800,000
TCL	1 096,987	1 719,146
Autres	70,000	1,606
TOTAL	29 931,049	34 616,840

Note 13: Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	8,425	14,078	12,228	10,412	10,155
Charges de gestion des placements	(2,132)	(2,116)	(2,271)	(1,970)	(1,902)
Revenus net des placements	6,293	11,962	9,957	8,442	8,253
Autres charges Contribution conjoncturelle	(0,667)	(0,714)	(0,730)	(0,610) (0,562)	(0,600)
Résultat d'exploitation (1)	5,626	11,248	9,227	7,270	7,653
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,410)	(0,199)	(0,110)	0,028	(0,025)
Sommes distribuables de l'exercice	5,217	11,049	9,117	7,298	7,629
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur	(16,805)	(10,911)	(1,711)	18,599	6,121
cession de titres	(1,832)	(0,026)	14,793	7,524	2,523
Frais de négociation de titres	(0,026)	(0,146)	(0,088)	(0,045)	(0,017)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(18,663)	(11,083)	12,994	26,078	8,626

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(13,036)	0,165	22,221	33,347	16,280
Résultat non distribuable de l'exercice	(18,663)	(11,083)	12,994	26,078	8,626
Régularisation du résultat non distribuable	1,356)	0,104	(0,333)	(0,015)	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	(17,307)	(10,979)	12,661	26,062	8,632
Distribution de dividendes	11,049	9,117	7,298	7,628	6,860
Valeur liquidative	279,785	302,925	311,972	297,492	271,760
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements /	0.700/	0.000/	0.75%	0.000/	0.740/
actif net moyen	0,73%	0,69%	0,75%	0,69%	0,71%
Autres charges / actif net moyen Résultat distribuable de l'exercice /	0,23%	0,23%	0,24%	0,21%	0,22%
actif net moyen	1,79%	3,59%	2,99%	2,56%	2,86%

13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie "SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV CROISSANCE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 12.579.422, un actif net de D : 12.563.758 et un déficit de D : 585.399.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les emplois en titres émis par la Banque de Tunisie représentent à la clôture de l'exercice 13,24% de l'actif net de la société se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 17 février 2021 Le Commissaire aux Comptes : DELTA CONSULT Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 22 mars 2018 a reconduit Monsieur Walid JELIZI dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé de lui accorder à ce titre, une indemnité mensuelle brute de 400 dinars. Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2020, s'élève à 4.800 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 17 février 2021 Le Commissaire aux Comptes : DELTA CONSULT Said MALLEK

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV RENDEMENT

SICAV RENDEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mars 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par Mme. Selma LANGAR.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	3	295 995 099	254 255 825
Obligations et valeurs assimilées		295 995 099	254 255 825
Placements monétaires et disponibilités	4	230 147 750	194 868 339
Placements monétaires Disponibilités		230 147 473 277	194 867 934 405
Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		526 142 849	449 124 164
PASSIF			
Autres créditeurs divers	5	232 974	186 304
TOTAL PASSIF		232 974	186 304
ACTIF NET			
Capital	10	501 169 895	426 881 051
Sommes distribuables		24 739 980	22 056 809
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 324	3 596
Sommes distribuables de l'exercice		24 738 656	22 053 213
ACTIF NET		525 909 875	448 937 860
TOTAL PASSIF ET ACTIF N	ET	526 142 849	449 124 164

ETAT DE RESULTAT

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	6	13 860 990	13 309 452
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 860 990	13 309 452
Revenus des placements monétaires	7	14 002 212	12 632 567
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 863 202	25 942 019
Charges de gestion des placements	8	(3 534 954)	(3 118 307)
REVENU NET DES PLACEMENTS		24 328 248	22 823 712
Autres produits		288	848
Autres charges d'exploitation	9	(618 818)	(540 331)
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 709 718	22 284 229
Régularisation du résultat d'exploitation		1 028 938	(231 016)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		24 738 656	22 053 213
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	es	(1 028 938) 1 648 789 -	231 016 1 304 328 41 524
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		25 358 507	23 630 081

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	25 358 507	23 630 081
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 709 718 1 648 789 0	22 284 229 1 304 328 41 524
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(23 140 553)	(17 423 724)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	74 754 061	6 912 761
Souscriptions - Capital - Régularisation des sommes non distribuables - Régularisation des sommes distribuables	1 124 842 166 1 073 369 885 2 170 126 49 302 155	840 422 276 811 494 054 1 292 569 27 635 653
Rachats - Capital - Régularisation des sommes non distribuables - Régularisation des sommes distribuables	(1 050 088 105) (1 000 795 828) (2 104 129) (47 188 148)	(833 509 515) (802 606 127) (1 296 331) (29 607 057)
VARIATION DE L'ACTIF NET	76 972 015	13 119 118
ACTIF NET En début de l'exercice En fin de l'exercice	448 937 860 525 909 875	435 818 743 448 937 860
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice En fin de l'exercice	4 279 254 5 006 777	4 189 876 4 279 254
VALEUR LIQUIDATIVE	105,040	104,910
TAUX DE RENDEMENT	5,04%	5,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV RENDEMENT figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2020 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV RENDEMENT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension:

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

<u>Titres reçus en Pension</u>

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 3 : Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 295 995 099 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif Net
			0111212020	7 10011 7100
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS				
ASSIMILEES Obligations de sociétés		32 533 750	33 787 280	6,42%
Obligations de societes		32 333 730	33 707 200	0,42 /0
Obligations CIL	85 000	4 150 000	4 297 105	0,82%
-CIL 2016/1 7,5%	20 000	400 000	415 060	0,08%
-CIL 2016/2 7,5%	30 000	1 200 000	1 263 120	0,24%
-CIL 2017/2 7,95%	20 000	1 200 000	1 260 840	0,24%
-CIL 2020/1 10,5%	15 000	1 350 000	1 358 085	0,26%
Obligations BTK - BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000 10 000	333 000 333 000	350 710 350 710	0,07% 0,07%
Obligations BTE	50 000	2 000 000	2 110 600	0,40%
- BTE 2016 7,4%	50 000	2 000 000	2 110 600	0,40%
Obligations ATL	50 000	1 000 000	1 043 020	0,20%
- ATL 2015/2 7,5%	30 000	600 000	630 660	0,12%
- ATL 2016/1 7,5%	20 000	400 000	412 360	0,08%
Obligations BH	35 000	914 000	925 625	0,18%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	614 000	614 000	0,12%
- BH SUB 2016 7,4% Obligations STB	15 000 178 000	300 000 11 147 250	311 625 11 632 532	0,06%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	1 716 000	1 793 847	2,21% 0,34%
- STB 2008/1 1 MM 12 /8	65 000	2 031 250	2 122 965	0,40%
- STB 2019/1 10,50%	30 000	2 400 000	2 417 670	0,46%
- STB SUB 2020/1 10,50%	50 000	5 000 000	5 298 050	1,01%
Obligations TL	50 000	1 600 000	1 668 670	0,32%
- TUNISIE LEASING 2016-1 7,5%	20 000	400 000	417 760	0,08%
- TUNISIE LEASING 2017-1 TMM+2,35%	30 000	1 200 000	1 250 910	0,24%
Obligations UIB	75 000	2 250 000	2 372 375	0,45%
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	250 000	255 575	0,05%
- UIB SUB 2016 7,4% Obligations ATTIJARI LEASING	50 000 60 000	2 000 000 1 800 000	2 116 800 1 876 740	0,40% 0,36%
- ATTIJARI LEASING	30 000	600 000	615 780	0,30 %
- ATTIJARI LEASING 2016-2 7,65%	30 000	1 200 000	1 260 960	0,12%
Obligations AMEN BANK	70 000	3 000 000	3 013 360	0,57%
- AMEN BANK 2016-1	50 000	1 000 000	1 006 500	0,19%
- AMEN BANK SUB 2020-3 9,2%	20 000	2 000 000	2 006 860	0,38%
Obligations BNA	100 000	3 331 500	3 444 800	0,66%
- BNA SUB 2009 5,4%	50 000	1 331 500	1 373 750	0,26%
- BNA SUB 2017 7,4%	50 000 21 000	2 000 000 1 008 000	2 071 050 1 051 743	0,39% 0,20%
Emp ATB 2007/1 Titres émis par le Trésor et négociables	21000			
sur le marché financier		248 424 632	262 207 819	49,86%
* BTA	254 240	242 424 632	256 050 019	48,69%
BTA 6,3% MARS 2026	36 401	33 507 652	36 184 067	6,88%
BTA 6,6% MARS 2027	94 739	90 070 104	95 111 046	18,09%
BTA 6% AVRIL 2023	30 000	29 075 000	30 738 145	5,84%
BTA 6% AVRIL 2024	15 000	14 385 000	15 273 577	2,90%
BTA 6% FEVRIER 2022	4 000	3 881 000	4 146 944	0,79% 3,89%
BTA 6% JUIN 2021 BTA 6% JUIN 2023	20 000 54 100	19 355 000 52 150 876	20 447 590 54 148 650	10,30%
* EMPRUNT NATIONAL	300 000	6 000 000	6 157 800	10,30 %
Emp NATIONAL CAT B	300 000	6 000 000	6 157 800	1,17%
TOTAL		280 958 382	295 995 099	56,28%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2019	241 253 713	8 603 441	4 398 671	254 255 825	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés Bons du trésor assimilables	8 500 000			8 500 000	
(BTA) et emprunt national	95 822 119			95 822 119	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés Bons du trésor assimilables	(15 302 450)			(15 302 450)	
(BTA) & Emprunt National	(49 315 000)		(*) (1 685 000)	(51 000 000)	
* Variation des plus ou moins values latente sur portefeuilles titres			1 648 789	1 648 789	
* Variations des intérêts courus		2 070 816		2 070 816	
Soldes au 31 décembre 2020	280 958 382	10 674 257	4 362 460	295 995 099	0

^(*) Plus value sur BTA échus en 2020

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 230 147 750 DT se détaillant comme suit :

	Tenu	Date		Coût	Valeur au	% actif
Désignation du titre	chez		Nombre			
	la	d'acquisition		d'acquisition	31.12.2020	net
CERTIFICATS DE DEPOTS				115 045 576	117 549 518	22,35%
Certificat de dépôt à moins d'un an				115 045 576	117 549 518	22,35%
(230 jours au taux de 7,8%)	B.T	03/06/2020	3 000	2 886 077	2 991 476	0,57%
(230 jours au taux de 7,8%)	B.T	04/06/2020	1 500	1 443 039	1 495 500	0,28%
(220 jours au taux de 7,8%)	B.T	19/06/2020	5 500	5 337 345	5 482 979	1,04%
(240 jours au taux de 7,8%)	B.T	04/06/2020	500	480 228	497 715	0,09%
(230 jours au taux de 7,8%)	B.T	24/06/2020	2 000	1 938 292	1 989 952	0,38%
(230 jours au taux de 7,8%)	B.T	25/06/2020	2 500	2 422 865	2 487 116	0,47%
(240 jours au taux de 7,8%)	B.T	22/06/2020	5 000	4 839 354	4 969 803	0,94%
(240 jours au taux de 7,8%)	B.T	23/06/2020	3 500	3 387 548	3 478 408	0,66%
(240 jours au taux de 7,8%)	B.T	24/06/2020	2 000	1 935 742	1 987 402	0,38%
(250 jours au taux de 7,8%)	B.T	26/06/2020	4 000	3 866 403	3 968 685	0,75%
(240 jours au taux de 7,8%)	B.T	09/07/2020	2 000	1 935 741	1 983 494	0,38%
(250 jours au taux de 7,8%)	B.T	09/07/2020	4 000	3 866 403	3 961 908	0,75%
(260 jours au taux de 7,8%)	B.T	09/07/2020	4 000	3 861 344	3 956 849	0,75%
(270 jours au taux de 7,8%)	B.T	09/07/2020	4 000	3 856 306	3 951 811	0,75%

(200 jours au taux de 7,79%)	B.T	17/09/2020	3 000	2 919 109	2 962 834	0,56%
(280 jours au taux de 7,8%)	B.T	10/07/2020	4 000	3 851 288	3 946 270	0,75%
(240 jours au taux de 7,82%)	B.T	24/08/2020	1 000	967 792	985 644	0,19%
(290 jours au taux de 7,80%)	B.T	10/07/2020	4 000	3 846 291	3 941 273	0,75%
(280 jours au taux de 7,80%)	B.T	27/07/2020	3 000	2 888 466	2 953 012	0,56%
(270 jours au taux de 7,82%)	B.T	07/08/2020	4 000	3 855 958	3 936 411	0,75%
(280 jours au taux de 7,82%)	B.T	07/08/2020	4 000	3 850 929	3 931 382	0,75%
(290 jours au taux de 7,82%)	B.T	09/08/2020	2 000	1 922 960	1 962 656	0,37%
(290 jours au taux de 7,82%)	B.T	10/08/2020	1 000	961 480	981 195	0,19%
(290 jours au taux de 7,82%)	B.T	17/08/2020	4 500	4 326 661	4 411 191	0,84%
(300 jours au taux de 7,82%)	B.T	11/08/2020	1 500	1 440 350	1 469 724	0,28%
(300 jours au taux de 7,82%)	B.T	12/08/2020	1 500	1 440 350	1 469 524	0,28%
(300 jours au taux de 7,82%)	B.T	17/08/2020	4 000	3 840 933	3 916 071	0,26%
(310 jours au taux de 7,82%)	B.T	17/08/2020	4 000	3 835 965	3 911 103	0,74%
(320 jours au taux de 7,82%)	B.T	19/08/2020	3 500	3 352 140	3 416 954	0,65%
(320 jours au taux de 7,82%)	B.T	25/08/2020	3 500	3 352 140	3 414 152	0,65%
,	B.T	27/08/2020	2 000	1 915 509	1 950 409	
(320 jours au taux de 7,82%)						0,37%
(320 jours au taux de 7,79%)	B.T	06/09/2020	5 000	4 789 529	4 869 780	0,93%
(320 jours au taux de 7,79%)	B.T	08/09/2020	3 500	3 352 671	3 407 909	0,65%
(320 jours au taux de 7,79%)	B.T	16/09/2020	3 000	2 873 718	2 917 846	0,55%
(330 jours au taux de 7,79%)	B.T	10/09/2020	2 500	2 391 695	2 430 481	0,46%
(330 jours au taux de 7,79%)	B.T	11/09/2020	2 500	2 391 695	2 430 146	0,46%
(330 jours au taux de 7,79%)	B.T	15/09/2020	1 000	956 678	971 522	0,18%
(300 jours au taux de 7,76%)	B.T	24/10/2020	3 000	2 881 559	2 910 137	0,55%
(340 jours au taux de 7,79%)	B.T	16/09/2020	3 500	3 344 094	3 395 576	0,65%
(310 jours au taux de 7,76%)	B.T	24/10/2020	1 500	1 438 929	1 453 218	0,28%
CREANCES SUR OPERATIONS DE						
PENSIONS LIVREES				49 001 327	49 192 254	9,35%
Prise en pension BTA Avril 2023,						
6% AMEN BANK du 23/12/2020 au				0.000.000	0.000.000	0.570/
22/01/2021, taux de 7,13%				2 999 208	3 003 960	0,57%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022,				2 999 208	3 003 960	0,57%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020						
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13%				2 999 208 500 186	3 003 960 502 464	0,57%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030,						
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au				500 186	502 464	0,10%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3%						
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022,				500 186	502 464	0,10%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020				500 186 1 999 624	502 464 2 014 221	0,10%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13%				500 186	502 464	0,10%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre				500 186 1 999 624	502 464 2 014 221	0,10%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020				500 186 1 999 624 9 501 101	502 464 2 014 221 9 542 499	0,10% 0,38% 1,81%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13%				500 186 1 999 624	502 464 2 014 221	0,10%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020				500 186 1 999 624 9 501 101	502 464 2 014 221 9 542 499	0,10% 0,38% 1,81%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13%				500 186 1 999 624 9 501 101	502 464 2 014 221 9 542 499	0,10% 0,38% 1,81%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024,				500 186 1 999 624 9 501 101	502 464 2 014 221 9 542 499	0,10% 0,38% 1,81%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956	0,10% 0,38% 1,81% 0,19%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13%				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956	0,10% 0,38% 1,81% 0,19%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956	0,10% 0,38% 1,81% 0,19%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre 2026, 6,3% BIAT du 16/12/2020 au				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798 5 000 635	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956 5 016 481	0,10% 0,38% 1,81% 0,19% 0,95%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre 2026, 6,3% BIAT du 16/12/2020 au 15/01/2021, taux de 7,13%				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798 5 000 635	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956 5 016 481	0,10% 0,38% 1,81% 0,19% 0,95%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre 2026, 6,3% BIAT du 16/12/2020 au 15/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023,				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798 5 000 635	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956 5 016 481	0,10% 0,38% 1,81% 0,19% 0,95%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre 2026, 6,3% BIAT du 16/12/2020 au 15/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 23/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13%				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798 5 000 635 9 999 935	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956 5 016 481 10 029 644	0,10% 0,38% 1,81% 0,19% 0,95% 1,91%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre 2026, 6,3% BIAT du 16/12/2020 au 15/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 23/12/2020 au				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798 5 000 635 9 999 935	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956 5 016 481 10 029 644	0,10% 0,38% 1,81% 0,19% 0,95% 1,91%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre 2026, 6,3% BIAT du 16/12/2020 au 15/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 23/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 25/12/2020 au				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798 5 000 635 9 999 935 2 999 208	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956 5 016 481 10 029 644 3 003 960	0,10% 0,38% 1,81% 0,19% 0,95% 1,91% 0,57%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre 2026, 6,3% BIAT du 16/12/2020 au 15/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 23/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 25/12/2020 au 25/01/2021, taux de 7,13%				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798 5 000 635 9 999 935	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956 5 016 481 10 029 644	0,10% 0,38% 1,81% 0,19% 0,95% 1,91%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre 2026, 6,3% BIAT du 16/12/2020 au 15/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 23/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 25/12/2020 au 25/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023,				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798 5 000 635 9 999 935 2 999 208	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956 5 016 481 10 029 644 3 003 960	0,10% 0,38% 1,81% 0,19% 0,95% 1,91% 0,57%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre 2026, 6,3% BIAT du 16/12/2020 au 15/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 23/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 25/12/2020 au 25/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 30/11/2020				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798 5 000 635 9 999 935 2 999 208 1 999 756	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956 5 016 481 10 029 644 3 003 960 2 002 132	0,10% 0,38% 1,81% 0,19% 0,95% 1,91% 0,57% 0,38%
22/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 08/12/2020 au 07/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Février 2030, 7,4% AMEN BANK du 25/11/2020 au 25/01/2021, taux de 7,3% Prise en pension BTA Mai 2022, 6,9% ATTIJARI BANK du 09/12/2020 au 08/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 10/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2024, 6% ATTIJARI BANK du 15/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Octobre 2026, 6,3% BIAT du 16/12/2020 au 15/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 23/12/2020 au 04/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023, 6% AMEN BANK du 25/12/2020 au 25/01/2021, taux de 7,13% Prise en pension BTA Avril 2023,				500 186 1 999 624 9 501 101 999 798 5 000 635 9 999 935 2 999 208	502 464 2 014 221 9 542 499 1 003 956 5 016 481 10 029 644 3 003 960	0,10% 0,38% 1,81% 0,19% 0,95% 1,91% 0,57% 0,38%

Drise en pension RTA Novembre	ĺ	İ	1	1	, I	1
Prise en pension BTA Novembre 2030, 8% AMEN BANK du 01/12/2020	'		1	ı	1	1
au 01/03/2021, taux de 7,13%			1	999 841	1 005 782	0,19%
Prise en pension BTA Novembre	'		1		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
2030, 8% BTE du 04/12/2020 au	'		1	ı	1	1
20/04/2021, taux de 7,13%			1	5 000 475	5 027 215	0,96%
Prise en pension BTA Février 2030,			1		, , ,	
7.4% AMEN BANK du 04/12/2020 au			1	1		1
04/01/2021, taux de 7,13%			1	3 000 969	3 017 017	0,57%
Prise en pension BTA Février 2030,	'		1	ı	1	
7.4% AMEN BANK du 04/12/2020 au			1	1		i
02/02/2021, taux de 7,13%	!	'	1	3 000 969	3 017 017	0,57%
COMPTES A TERME A MOINS D'UN						
AN (017)	<u> </u>	22/22/22	1 101	61 993 000	63 405 701	
(217 jours au taux de TMM +1%)	B.T	02/06/2020	1 191	1 191 000	1 233 412	0,23%
(223 jours au taux de TMM +1%)	B.T	03/06/2020	446	446 000	461 806	0,09%
(201 jours au taux de TMM +1%)	B.T	26/06/2020	175	175 000	180 514	0,03%
(225 jours au taux de TMM +1%)	B.T	04/06/2020	657	657 000	680 171	0,13%
(229 jours au taux de TMM +1%)	B.T	05/06/2020	1 150	1 150 000	1 190 362	0,23%
(209 jours au taux de TMM +1%)	B.T	26/06/2020	1 869	1 869 000	1 927 887	0,37%
(222 jours au taux de TMM +1%)	B.T	19/06/2020	591	591 000	610 328	0,12%
(221 jours au taux de TMM +1%)	B.T	21/06/2020	2 752	2 752 000	2 841 060	0,54%
(219 jours au taux de TMM +1%)	B.T	24/06/2020	2 555	2 555 000	2 636 374	0,50%
(213 jours au taux de TMM +1%)	B.T	30/06/2020	469	469 000	483 456	0,09%
(217 jours au taux de TMM +1%)	B.T	30/06/2020	548	548 000	564 891	0,11%
(218 jours au taux de TMM +1%)	B.T	30/06/2020	926	926 000	954 542	0,18%
(219 jours au taux de TMM +1%)	B.T	30/06/2020	1 191	1 191 000	1 227 710	0,23%
(219 jours au taux de TMM +1%)	B.T	01/07/2020	1 137	1 137 000	1 171 852	0,22%
(215 jours au taux de TMM +1%)	B.T	09/07/2020	619	619 000	637 127	0,12%
(215 jours au taux de TMM +1%)	B.T	11/07/2020	1 613	1 613 000	1 659 685	0,32%
(206 jours au taux de TMM +1%)	B.T	25/07/2020	2 420	2 420 000	2 484 249	0,47%
(209 jours au taux de TMM +1%)	B.T	25/07/2020	2 448	2 448 000	2 512 993	0,48%
(214 jours au taux de TMM +1%)	B.T	31/07/2020	121	121 000	124 088	0,02%
(220 jours au taux de TMM +1%)	B.T B.T	28/07/2020	2 846	2 846 000	2 920 100 4 152 610	0,56%
(214 jours au taux de TMM +1%) (226 jours au taux de TMM +1%)	B.T	07/08/2020	4 054 991	4 054 000	4 152 610 1 014 256	0,79%
(226 jours au taux de TMM +1%)	B.T	12/08/2020	706	991 000 706 000	722 568	0,19%
(223 jours au taux de TMM +1%)	B.T	12/08/2020 15/08/2020	706	706 000 748 000	722 568 765 169	0,14% 0,15%
(220 jours au taux de TMM +1%)	B.T		1 747	1 747 000	1 786 200	0,15%
(218 jours au taux de TMM +1%)	B.T	18/08/2020 20/08/2020	554	554 000	566 241	0,34%
(218 jours au taux de TMM +1%)	B.T	20/08/2020	1 661	1 661 000	1 697 701	0,11%
(228 jours au taux de TMM +1%)	B.T	11/08/2020	991	991 000	1 014 426	0,32%
(224 jours au taux de TMM +1%)	B.T	25/08/2020	735	735 000	750 611	0,19%
(223 jours au taux de TMM +1%)	B.T	28/08/2020	1 117	1 117 000	1 140 150	0,14%
(217 jours au taux de TMM +1%)	B.T	08/09/2020	1 190	1 190 000	1 212 424	0,22 %
(211 jours au taux de TMM +1%)	B.T	16/09/2020	954	954 000	970 674	0,23%
(215 jours au taux de TMM +1%)	B.T	17/09/2020	1 763	1 763 000	1 793 513	0,16%
(218 jours au taux de TMM +1%)	B.T	17/09/2020	6 351	6 351 000	6 460 919	1,23%
(221 jours au taux de TMM +1%)	B.T	18/09/2020	29	29 000	29 497	0,01%
(222 jours au taux de TMM +1%)	B.T	18/09/2020	644	644 000	655 036	0,01%
(222 jours au taux de TMM +1%)	B.T	19/09/2020	802	802 000	815 607	0,12%
(224 jours au taux de TMM +1%)	B.T	22/09/2020	1 286	1 286 000	1 307 159	0,10%
(222 jours au taux de TMM +1%)	B.T	26/09/2020	569	569 000	577 974	0,23%
(200 jours au taux de TMM +1%)	B.T	24/10/2020	3 486	3 486 000	3 524 364	0,67%
(199 jours au taux de TMM +1%)	B.T	27/10/2020	2 118	2 118 000	2 140 228	0,41%
(192 jours au taux de TMM +1%)	B.T	07/11/2020	3 773	3 773 000	3 805 767	0,41%
DISPONIBILITES	10.1	01/11/2020	37,5	071000	277	0,00%
TOTAL				226 039 903	230 147 750	43,76%
. •					200 111 . 50	-10,10

Note 5 : Autres créditeurs divers

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 décembre 2020 un montant de 232 974 DT se détaillant comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Retenue à la source	151 007	123 751
Redevance CMF	51 465	39 067
TCL	7 095	5 731
Provision honoraires commissaire aux comptes	22 607	16 955
Provision honoraires PDG	800	800
<u>TOTAL</u>	232 974	186 304

Note 6 : Revenus du portefeuille - titres :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 13 860 990 DT pour l'exercice 2020 contre 13 309 452 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
- Revenus des obligations des sociétés - Revenus des BTA & Emprunt National	2 385 919 11 475 071	2 816 275 10 493 177
TOTAL	13 860 990	13 309 452

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2020 à 14 002 212 DT contre 12 632 567 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts des certificats de dépôt Intérêts des comptes à terme (*) Intérêts des dépôts à vue Revenus des prises en pension	8 346 103 4 877 739 475 777 302 593	7 116 536 5 516 031 - -
TOTAL	14 002 212	12 632 567

(*) Conformément aux dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, qui prévoit le relèvement du taux de la retenue à la source de 20% à 35% sur les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus au TMM moyen diminué d'un point, la SICAV RENDEMENT a constaté le différentiel de la retenue à la source s'élevant à 301.800 Dinars en date du 16 juin 2020. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020 et a généralisé l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers, la SICAV RENDEMENT a constaté le différentiel de la retenue à la source, sur les comptes à termes à échoir en 2021 s'élevant à 261.248 Dinars en date du 29 décembre 2020.

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2020 à 3 534 954 DT contre 3 118 307 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	3 029 960	2 672 835
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	504 994	445 472
TOTAL	3 534 954	3 118 307

Note 9 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2020 à 618 818 DT contre 540 331 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Redevance CMF	503 684	445 491
TCL	72 286	64 852
Contribution sociale de solidarité	200	205
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	28 251	19 276
Rémunération de personnel (PDG)	9 600	9 600
Charges diverses	4 797	907
TOTAL	618 818	540 331

Note 10 : Capital

Capital	au	31-	12-	201	9
---------	----	-----	-----	-----	---

Montant	426 881 051
Nombre de titres	4 279 254
Nombre d'actionnaires	3 160

Souscriptions réalisées

Montant	1 073 369 885
Nombre de titres émis	10 760 061
Nombre d'actionnaires nouveaux	279

Rachats effectués

Montant	(1 000 795 828)
Nombre de titres rachetés	(10 032 538)
Nombre d'actionnaires sortants	(382)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 648 789
Régularisation des sommes non distribuables	65 998

Capital au 31-12-2020

Montant	501 169 895
Nombre de titres	5 006 777
Nombre d'actionnaires	3 057

11- Autres informations :

11-1 Données par action :

_	LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
	Daniel de	5 505	0.000	5.050	5 504	4.050
•	Revenus des placements Charges de gestion des placements	5,565 (0,706)	6,062 (0,729)	5,856 (0,777)	5,504 (0,826)	4,658 (0,734)
•	Charges de gestion des placements	(0,700)	(0,729)	(0,777)	(0,020)	(0,734)
•	Revenu net des placements	4,859	5,334	5,079	4,678	3,923
	Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001
•	Autres charges	(0,124)	(0,126)	(0,133)	(0,462)	(0,121)
	, tall 00 sharges	(0,121)	(0,120)	(0,100)	(0, 102)	(0, 121)
•	Résultat d'exploitation	4,736	5,208	4,946	4,216	3,803
		0.000	(0.054)	(0.070)	(0.570)	(0.400)
•	Régularisation du résultat d'exploitation	0,206	(0,054)	(0,372)	(0,578)	(0,108)
SC	OMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,941	5,154	4,574	3,638	3,695
•	Régularisation du résultat d'exploitation					
(aı	nnulation)	(0,206)	0,054	0,372	0,578	0,108
• no	Variation des plus ou moins-values tentielles sur titres	0,329	0,305	0,324	0,202	0,096
•	Plus ou moins-values réalisées sur cession	0,529	0,303	0,324	0,202	0,030
de	titres	0,000	0,010	0,001	0,000	0,000
•	Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	Discourse the colors and the set field of					
• nó	Plus ou moins-values sur titres et frais de gociation	0,329	0,315	0,325	0,202	0,096
110	gociation	0,323	0,515	0,323	0,202	0,030
R	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5,065	5,522	5,271	4,418	3,898
•	Résultat non distribuable de l'exercice	0,329	0,315	0,325	0,202	0,096
•	Régularisation du résultat non distribuable	0,013	(0,001)	(0,024)	(0,027)	(0,003)
•	Sommes non distribuables de l'exercice	0,342	0,314	0,300	0,175	0,093
•	Distribution de dividende	5,154	4,574	3,637	3,695	3,756
Va	leur Liquidative	105,040	104,910	104,017	102,780	102,662

11-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,73%	0,70%	0,72%	0,75%	0,73%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,13%	0,12%	0,12%	0,42%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	5,08%	4,99%	4,25%	3,31%	3,67%
	_				

11-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

*Gestionnaire:

La gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 14 Janvier 2011 RP, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

* Dépositaire :

La Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire et de distributeur de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT ;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

11-4 Impôts et taxes :

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV RENDEMENT », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV RENDEMENT » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV RENDEMENT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 7 des états financiers décrit les nouvelles dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, qui prévoit le relèvement du taux de la retenue à la source de 20% à 35% sur les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus au TMM moyen diminué d'un point, la SICAV RENDEMENT a constaté le différentiel de la retenue à la source s'élevant à 301.800 Dinars en date du 16 juin 2020. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020 et a généralisé l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers, la SICAV RENDEMENT a constaté le différentiel de la retenue à la source, sur les comptes à termes à échoir en 2021 s'élevant à 261.248 Dinars en date du 29 décembre 2020.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et parles textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et règlementaires

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 décembre 2020, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 22.35%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.

Tunis, le 4 février 2021

Le Commissaire aux Comptes : LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C Selma LANGAR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV RENDEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2020

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2020

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2020. Les honoraires du dépositaire s'élèvent à 3.029.960 Dinars TTC.

Aussi, nous vous informons que la convention de gestionnaire conclue entre votre société et la Société de Bourse de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2020. Les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 504.994 Dinars TTC.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Président Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 9.600 Dinars.

Tunis, le 4 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Selma LANGAR

ATTIJARI FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2020

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers,

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 46 164 391 Dinars, un actif net de 46 074 961 Dinars et un résultat déficitaire net de 1 156 237 Dinars,

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises,

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles,

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit,

Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fond commun de placement « ATTIJARI FCP CEA »

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport,

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie , ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle, Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement,

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci,

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit, En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière,

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun, Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 11 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

GS AUDIT & ADVISORY

Sami MENJOUR

BILAN (Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	Notes	<u>Au</u> 31/12/2020	<u>Au</u> 31/12/2019
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	0.4	45 534 386	
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	40 191 190	
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	5 343 196	3 038 684
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3-2	629 982	992 312
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités		629 982	992 312
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION	3-3	23	429
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		46 164 391	46 098 066
PASSIF			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-6	74 440	68 477
PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-7	14 990	13 248
TOTAL PASSIF		89 430	81 725
ACTIF NET			
CP1-CAPITAL	3-4	45 826 062	44 884 522
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-5	248 899	1 131 819
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		120	1 628
b-Sommes distribuables de l'exercice		248 779	1 130 191
ACTIF NET		46 074 961	46 016 341
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		46 164 391	46 098 066

ETAT DE RESULTAT (Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique		Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
		au 31/12/2020	au 31/12/2019
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-8	1 066 079	1 463 168
a-Dividendes		860 717	
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		205 362	146 071
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-9	102 610	157 318
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 168 689	1 620 486
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	-837 978	-672 268
REVENU NET DES PLACEMENTS		330 711	948 218
PR 3-Autres produits CH 2-Autres charges	3-11	0 -44 026	0 -35 323
RESULTAT D'EXPLOITATION		286 685	912 895
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-37 906	217 296
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		248 779	1 130 191
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation			
(annulation)		37 906	-217 296
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-933 005	-1 349 803
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-420 559	348 789
Frais de négociation de titres		-89 357	-172 452
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 156 237	-260 571

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>-1 156 237</u>	<u>-260 571</u>
a-Résultat d'exploitation	286 685	912 895
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-933 005	
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-420 559	
d-Frais de négociation de titres	-89 357	-172 452
AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-1 161 553</u>	<u>-639 333</u>
AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>2 376 409</u>	<u>21 461 725</u>
a-Souscriptions	47 092 828	38 185 277
Capital	50 784 930	37 694 305
Régularisation des sommes non distribuables	-4 111 689	-228 830
Régularisation des sommes distribuables	419 587	719 802
Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	-44 716 419	-16 723 552
Capital	-47 752 807	-16 433 497
Régularisation des sommes non distribuables	3 464 027	29 875
Régularisation des sommes distribuables	-427 640	-319 930
Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	58 619	20 561 821
AN 4-ACTIF NET		
a- En début de l'exercice	46 016 341	25 454 520
b- En fin de l'exercice	46 074 961	46 016 341
AN 5-NOMBRE DE PARTS		
a- En début de l'exercice	2 850 647	1 540 419
b- En fin de l'exercice	3 043 219	2 850 647
VALEUR LIQUIDATIVE	15.140	16,142
DIVIDENDES PAR PART	0.397	0,297
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-3.75%	-0,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2020

PRESENTATION DU FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ATTIJARI FCP CEA

ATTIJARI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 26 Novembre 2008, n° 37/2008.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP CEA est un fonds commun de placement de distribution, le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 11 mai 2009, et l'ouverture au public a eu lieu le 30 juin 2009.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués d'actions admises à la cote et sont évalués, en date du 31/12/2020, à leur valeur de marché, La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date

antérieure la plus récente, L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2.3- Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables. Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres);
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 décembre 2020, la société ATTJARI FCP CEA détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 (BTA Mai 2027) valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020.

2.4- Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur les elements du bilan et de l'état de resultat

3-1. Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 45 534 386 DT contre 45 105 325 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Coût d'acquisition	45 743 355	44 474 270
- Actions et droits rattachés	40 667 505	41 557 848
- Obligations et valeurs assimilées	5 075 850	2 916 422
Plus ou moins-values potentielles	-361 885	571 120
- Actions et droits rattachés	-476 315	508 793
- Obligations et valeurs assimilées	114 430	62 327
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	152 916	59 935
Total	45 534 386	45 105 325

L'état détaillé du portefeuille se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31-12-2020	%Actif	nb actions	%K émis
Actions et droits		-				
rattachés		40 667 505.332	40 191 190.213	87.06%		
AIR LIQUIDE	6 118	424 935.000	476 194.530	1.03%	1 637 504	0.37%
ARTES	102 800	677 431.010	420 863.200	0.91%	38 250 000	0.27%
ASS MAGHREBIA	9 010	500 055.000	523 922.490	1.13%	4 500 000	0.20%
ASSAD	155 750	1 045 127.670	710 998.750	1.54%	12 000 000	1.30%
ATB	200 095	801 069.300	570 871.035	1.24%	100 000 000	0.20%
ATTIJARI BANK	107 810	3 860 469.327	2 994 530.560	6.49%	40 741 997	0.26%
ATTIJARI LEASING	23 500	278 365.919	266 936.500	0.58%	2 750 000	0.85%
BIAT	16 779	1 794 445.801	1 572 058.068	3.41%	17 850 000	0.09%
BT	15 000	110 950.765	101 400.000	0.22%	225 000 000	0.01%
BTE ADP	1 103	21 432.940	8 820.691	0.02%	1 000 000	0.11%
CARTHAGE CEMENT	422 440	594 298.334	788 695.480	1.71%	343 624 940	0.12%
CEREALIS	11 022	49 756.873	101 380.356	0.22%	4 888 889	0.23%
CITY CARS	60 300	470 261.020	492 711.300	1.07%	18 000 000	0.34%
DELICE HOLDING	178 048	2 131 992.907	2 643 478.656	5.73%	54 907 262	0.32%
EURO CYCLES	52 995	1 275 482.550	1 361 441.550	2.95%	8 910 000	0.59%
ICF	3 400	501 252.400	237 724.600	0.51%	2 100 000	0.16%
LANDOR	115 331	1 055 305.220	839 955.673	1.82%	11 226 376	1.03%

TOTAL		45 743 355.332	45 534 386.526	98.63%		
BTA 7,2% MAI 2027	5 700	5 075 850.000	5 343 196.313	11.57%		
ВТА		5 075 850.000	5 343 196.313	11.57%		
2017	42	35.636	37.380	0.00%		
DA11/117 UNIMED		21.302	1.020	0.00%		
DA1/12 AIRLI2014 DA1/25AIRLI2015	2	21.352	7.820	0.00%		
DA1/12 AIRLI2014	2	43.361	19.000	0.00%		
DA 8/33 UBCI 2013	5	7.224 34.635	25.000	0.00%		
DA 1/14 SAH 2017 DA 1/5 MONPRIX 2015	2	0.785	1.140	0.00%		
DA 1/11 AIR LIQ 2013	1	26.881	10.080	0.00%		
UNIMED DA 1/11 AIR LIO 2012	26 220	273 732.200	254 753.520	0.55%		
TPR	403 762	1 748 854.107	1 680 457.444	3.64%	50 000 000	0.81%
TUNIS RE	80 524	630 872.648	625 913.052	1.36%	20 000 000	0.40%
TELNET HOLDING	523 110	4 208 439.624	4 389 939.120	9.51%	12 130 800	4.31%
T.AIR	1 432 262	1 099 940.200	819 253.864	1.77%	106 199 280	1.35%
SPDIT	36 377	357 195.106	269 699.078	0.58%	28 000 000	0.13%
SOTUVER NG 2020	92 540	577 354.710	606 137.000	1.31%	33 215 325	0.28%
SOTUVER	444 725	2 803 083.306	3 106 848.850	6.73%	33 215 325	1.34%
SOTUMAG	260	803.400	815.620	0.00%	13 200 000	0.00%
SOTRAPIL	107 751	1 322 936.476	1 284 715.173	2.78%	4 138 200	2.60%
SOTIPAPIER	145 046	914 584.859	666 196.278	1.44%	27 941 666	0.52%
SOTETEL	208 785	1 247 997.040	1 010 519.400	2.19%	4 636 800	4.50%
SOPAT	185 662	368 781.450	241 360.600	0.52%	37 861 250	0.49%
SOMOCER	534 979	540 272.597	530 164.189	1.15%	40 656 000	1.32%
SIAME	363 491	917 043.346	1 460 870.329	3.16%	14 040 000	2.59%
SFBT	197 140	2 633 804.230	3 747 631.400	8.12%	247 500 000	0.08%
SAM	167 184	587 613.766	452 901.456	0.98%	5 561 635	3.01%
SAH	300 000	3 436 134.060	3 683 700.000	7.98%	65 345 762	0.46%
ONE TECH HOLDING	98 173	1 325 600.937	1 178 763.211	2.55%	53 600 000	0.18%
MAGASIN GENERAL	3 531	79 659.360	68 466.090	0.15%	11 481 250	0.03%

Les mouvements sur le portefeuille-titres :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2019	44 474 271	59 935	571 120	45 105 325	
Acquisitions de l'exercice	19 519 607			19 519 607	
Actions et droits rattachés	11 749 715			11 749 715	
Bons du trésor Assimilables	7 769 892			7 769 892	
Remboursement et cession de l'exercice	-18 250 522			-18 250 522	
Cession des actions et droits rattachés	-12 640 058			-12 640 058	-420 559
Remboursement et cession des BTA	-5 610 464			-5 610 464	
Variation des Plus ou moins-values potentielles			-933 005	-933 005	
Variation des intérêts courus		92 981		92 981	
Solde au 31/12/2020	45 743 355	152 916	-361 885	45 534 386	-420 559

3-2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 629 982 DT contre 992 312 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Avoir en banque	1 665 105	2 444 537
Sommes à l'encaissement	1 017 134	953 188
Sommes à régler	-2 069 965	-2 437 838
Intérêts courus sur compte courant	17 708	32 425
Total	629 982	992 312

3-3. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 23 DT contre 429 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes à recevoir	23	23
Retenue à la source/BTA	-	406
Total	23	429

3-4. Capital:

- Montant	44 884 522
- Nombre de parts	2 850 647
- Nombre de porteurs de parts	2 691
Souscriptions réalisées	
- Montant	46 673 241
- Nombre de parts	3 225 382
- Nombre de porteurs de parts entrants	1 356
Rachats effectués	
- Montant	-44 288 779
- Nombre de parts	-3 032 810
- Nombre de porteurs de parts sortants	-1 311
Autres effets /capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielle sur titres	-933 005
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-420 559
- Frais de négociation de titres	-89 357
Capital au 31/12/2020	
- Montant	45 826 062
- Nombre de parts	3 043 219
- Nombre de porteurs de parts	2 736

3-5. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2020 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Sommes distribuables de l'exercice	248 779	1 130 191
Sommes distribuables des exercices antérieurs	120	1 628
Total	248 899	1 131 819

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régularisation, Souscriptions	Régularisation Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice	286 685	31 033	-68 939	248 779
Sommes distribuables des exercices antérieurs	115	88	-83	120
Total	286 800	31 121	-69 022	248 899

3-6. Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 74 440 DT contre 68 477 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire	69 787	64 197
Dépositaire	4 653	4 280
Distributeur	0	0
Total	74 440	68 477

3-7. Autres créditeurs divers

Au 31/12/2020, le solde de ce poste s'élève à 14 990 DT contre 13248 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
CMF à payer	3 910	3 597
Dividendes 2010	446	446
Etat Impôt à Payer	10 634	9 205
Total	14 990	13 248

3-8. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 066 079 DT pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 contre 1 463 168 DT pour la même période de l'année 2019 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des actions et valeurs assimilées	860 717	1 317 097
Revenus des obligations et valeurs assimilées	205 362	146 071
Total	1 066 079	1 463 168

3-9. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020, à 102 610 DT contre 157 318 DT au 31/12/2019 et représente le montant des intérêts sur compte courant,

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts/ compte courant	102 610	157 318
Total	102 610	157 318

3-10. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 837 978 DT contre 672 268 DT au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	785 605	630 251
Rémunération du dépositaire	52 373	42 017
Rémunération du Distributeur	0	0
Total	837 978	672 268

3-11. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 44 026 DT contre 35 323 DT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Redevance CMF	44 011	35 308
Impôts et Taxes	15	15
Total	44 026	35 323

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1. Données par part

LIBELLE	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	0,384	0,568	0,413	0,296	0,291
Charges de gestion des placements	-0,275	-0,236	-0,207	-0,135	-0,128
Revenu net des placements	0,109	0,333	0,207	0,160	0,163
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,014	-0,012	-0,011	-0,007	-0,007
Résultat d'exploitation	0,094	0,320	0,196	0,153	0,156
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,012	0.076	0,102	0,146	0,121
Sommes distribuables de l'exercice	0,082	0.396	0,297	0,299	0,276
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,307	-0,474	0,751	0,819	0,508
Plus +/- réalisées sur cession de titres	-0,138	0,122	0,554	0,044	-0,084
Frais de négociation de titres	-0,029	-0,060	-0,081	-0,027	-0,037
+/- values sur titres et frais de négociation	-0,474	-0,412	1,224	0,835	0,387
Résultat net de l'exercice	-0,380	-0,091	1,420	0,988	0,542
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,474	-0.412	1,224	0,835	0,387
Régularisation du résultat non distribuable	-0,213	-0.070	1,098	0,500	0,411
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,687	-0.482	2,322	1,335	0,797
Distribution de dividendes	0,397	0,297	0,299	0,277	0,332
Valeur liquidative	15,140	16,142	16,524	14,204	12,847

4-2. Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	2020	2019	2018	2017	2016
Total charges / actif net moyen	2.00%	2,00%	2,00%	1,97%	1,98%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1.90%	1,90%	1,90%	1,87%	1,87%
Autres charges / actif net moyen	0.10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0.65%	2,59%	1,80%	2,11%	2,27%
Actif net moyen	44 011 530	35 305 619	16 741 992	5 551 566	2 329 395

4-3. Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien,

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2020 s'élève à 785 605 DT TTC,

4-4. Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération est passée à 0,10 % HT de l'actif net par an depuis le 01 mars 2018.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2020 s'élève à 52 373 DT TTC.

4-5. Rémunération du Distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération du distributeur est supportée par le gestionnaire Attijari Gestion depuis le 1^{er} mars 2018.

Aucune rémunération n'a été constatée au titre de l'exercice 2020.